
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-troisième séance – Samedi 6 décembre 2008, à 20 h

Présidence de M. Thierry Piguet, président

La séance est ouverte à 20 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Grégory Baud, Jacques Baud, Patrick Baud-Lavigne et M^{me} Laetitia Guinand.*

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M. Patrice Mugny*, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 24 novembre 2008, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 6 décembre 2008, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 15 et 20 h.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu la pétition P-225, «Priorité aux riverains – avenue Eugène-Pittard», qui sera renvoyée à la commission des pétitions.

4. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2009 (PR-635 A/B/C)¹.

Suite du deuxième débat

Département de M. Manuel Tornare, maire (suite).

*Page 73, cellule 5009010, Direction du Service des sports,
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées:
Soutien clubs de basket, page 22 des subventions;
Champel Genève Basket, page 21 des subventions;
Pâquis-Seujet Basketball, page 22 des subventions;
Urania-Genève Sport Basketball, page 22 des subventions;
Saint-Jean Basketball, page 22 des subventions.*

Le président. Ces cinq amendements, qui émanent tous des partis libéral, radical et démocrate-chrétien, concernent le soutien au basket-ball. Le premier

¹ Rapports, 2967.

demande une diminution de 54 700 francs qui correspond à la suppression de la subvention globale aux clubs de basket. Les amendements suivants demandent des augmentations ponctuelles pour le rétablissement de la subvention destinée à certains clubs en particulier; le deuxième demande une augmentation de 9500 francs pour la subvention à Champel Genève Basket, le troisième une augmentation de 28 500 francs pour la subvention à Pâquis-Seujet Basket, le quatrième une augmentation de 6700 francs pour la subvention à Urania-Genève Sport Basketball, et le cinquième une augmentation de 10 000 francs pour la subvention à Saint-Jean Basketball. Nous voterons ces amendements en bloc avec les suivants, qui concernent respectivement les échecs, le football et le volley-ball.

Page 73, cellule 5009010, Direction du Service des sports, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées: Soutien clubs d'échecs, page 22 des subventions; Club d'Echecs de Genève, page 22 des subventions; Ecole d'Echecs de Genève, page 22 des subventions; Club des Amateurs d'Echecs, page 22 des subventions; Club d'Echecs Bois Gentil, page 22 des subventions.

Le président. Ces cinq amendements émanent eux aussi des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien. Le premier demande une diminution de 59 500 francs qui correspond à la suppression de la subvention globale aux clubs d'échecs. Les amendements suivants demandent des augmentations ponctuelles pour le rétablissement de la subvention destinée à certains clubs en particulier; le deuxième demande une augmentation de 22 000 francs pour la subvention au Club d'Echecs de Genève, le troisième une augmentation de 29 000 francs pour la subvention à l'Ecole d'Echecs de Genève, le quatrième une augmentation de 4000 francs pour la subvention au Club des Amateurs d'Echecs, et le cinquième une augmentation de 4500 francs pour la subvention au Club d'Echecs Bois Gentil.

Page 73, cellule 5009010, Direction du Service des sports, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées: Soutien clubs de football, page 22 des subventions; Football Club Saint-Jean, page 22 des subventions; Urania Genève Sport Football Club, page 22 des subventions; Athlétique Regina Football Club, page 22 des subventions; Association des Portugais de Genève, page 22 des subventions.

Le président. Ces cinq amendements émanent toujours des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien. Le premier demande une diminution de 55 000 francs

qui correspond à la suppression de la subvention globale aux clubs de football. Comme précédemment, les amendements suivants demandent des augmentations ponctuelles pour le rétablissement de la subvention destinée à certains clubs en particulier; le deuxième demande une augmentation de 15 000 francs pour la subvention au Football Club Saint-Jean, le troisième une augmentation de 20 000 francs pour la subvention à Urania Genève Sport Football Club, le quatrième une augmentation de 15 000 francs pour la subvention à Athlétique Regina Football Club, et le cinquième une augmentation de 5000 francs pour la subvention à l'Association des Portugais de Genève.

Page 73, cellule 5009010, Direction du Service des sports, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées: Soutien de clubs de volleyball, page 23 des subventions; Volleyball Etoile Genève, page 23 des subventions; Servette Star Onex-Volleyball Club, page 23 des subventions.

Le président. Enfin, les trois derniers amendements de cette salve d'amendements qui émanent des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien concernant le soutien aux clubs sportifs portent sur le volleyball. Le premier demande une diminution de 13 800 francs correspondant à la suppression de la subvention globale aux clubs de volleyball. Les deux amendements suivants demandent des augmentations ponctuelles pour le rétablissement de la subvention destinée à certains clubs en particulier; le deuxième demande une augmentation de 3800 francs pour la subvention à Volleyball Etoile Genève, et le troisième une augmentation de 10 000 francs pour la subvention à Servette Star Onex-Volleyball Club. Je donne maintenant la parole aux représentants de l'Entente, auteur de tous ces amendements, pour les défendre en bloc.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Après avoir étudié le projet de budget 2009, l'Entente a décidé de déposer 18 amendements à voter en une fois, pour gagner du temps au cours de ce très long débat. Ils ont tous le même objectif, à savoir la suppression du nouveau fonds général destiné au soutien du basketball, des échecs, du football et du volleyball, et le rétablissement des lignes budgétaires par club. Pour qu'il n'y ait pas de confusion, nous présenterons ensuite deux amendements indépendants qui ne portent que sur des suppressions de subvention.

Nous proposons de procéder ainsi, afin de garder une meilleure visibilité des sommes affectées à ces disciplines sportives. Le magistrat Tornare me disait tout à l'heure que nous aurions cette visibilité au moment des comptes – mais cela ne nous suffit pas! Nous souhaitons savoir dès le débat budgétaire à qui seront attri-

buées les différentes subventions, pourquoi certaines d'entre elles, le cas échéant, seraient supprimées tandis que certains clubs bénéficieraient de nouveaux montants.

L'Entente tient également à faire part de certaines doléances au sujet de ce projet de budget, et je profite d'avoir la parole à propos de ces 18 amendements pour en parler. Nous ne doutons nullement que le magistrat socialiste ait un très grand amour du sport – on le voit sur lui, d'ailleurs, il en fait beaucoup et cela lui convient très bien – mais nous regrettons de n'avoir toujours pas reçu les critères de subventionnement, comme il nous l'avait promis à la fin de l'année 2007. Vous nous aviez alors expliqué, Monsieur Tornare, que le budget 2008 n'était pas le vôtre car il avait été établi par votre prédécesseur aux sports, mais que vous alliez quant à vous très rapidement tout changer. Nous attendons encore aujourd'hui ces changements, afin que le Conseil municipal puisse évaluer le budget des sports en toute transparence et en toute lisibilité.

Mais nous avons aussi des félicitations à vous adresser, Monsieur le maire, car nous avons découvert votre intérêt particulier pour le partenariat public-privé. Je ne vous cacherai pas que nous en sommes extrêmement satisfaits et que nous soutenons ce mode de faire! Evidemment, en voyant qui sont vos partenaires privés, nous nous permettons de nous moquer gentiment de vous quant au choix de certains d'entre eux... surtout après vos discours à ce sujet en commission! Je pense notamment à certaines banques suisses que vous critiquez, mais il semble que, pour vous, tant que l'argent est dans les caisses de la Ville, il n'a pas d'odeur! (*Applaudissements.*)

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je m'exprime au nom de l'Alternative. Nous avons quelque peine à comprendre que l'Entente dépose des amendements portant sur des lignes budgétaires uniquement pour avoir des critères de subventionnement plus clairs. Nous partageons cette volonté – il est vrai que nous attendons depuis longtemps de connaître ces critères de subventionnement – mais je pense que cela n'a pas grand-chose à voir avec ces 18 amendements.

J'en viens à la problématique de la transparence. On voit bien que le regroupement dans la même ligne budgétaire de toutes les subventions destinées à une discipline sportive permet de mieux voir à quelle hauteur chacune est soutenue. Auparavant, ces différentes subventions étaient réparties par club dans le budget et nous n'y voyions pas plus clair. Dorénavant, lorsque le magistrat vient présenter le budget de son département en commission, nous lui demandons le détail des sommes allouées à tel ou tel club sportif. Le regroupement des subventions en une seule ligne par sport lui permet d'avoir une plus grande souplesse dans leur gestion; je rappelle que la droite a justement critiqué la rigidité de l'ancien système! Pour cette raison, nous rejeterons cette salve d'amendements.

M. Manuel Tornare, maire. J'ai trouvé M^{me} Fontanet excellente! Vous voyez que je suis démocrate! Mesdames et Messieurs, il est vrai que j'ai peut-être été imprudent, à la fin de l'année 2007, quand je vous ai promis de vous donner rapidement les critères de subventionnement des clubs sportifs. Par la suite, je me suis rendu compte que cette démarche demanderait plus de temps que prévu. Cependant, j'ai énoncé ces critères au Forum des sports qui a eu lieu au mois de janvier 2007 au stade de la Praille. Malheureusement – mais ce n'est pas un reproche – très peu de conseillères municipales et de conseillers municipaux y ont assisté... Je le regrette, mais je ne veux pas culpabiliser qui que ce soit.

Dans d'autres domaines de la politique municipale également – qu'il s'agisse de la culture, de l'aménagement, de l'externalisation des agents municipaux ou de l'affichage – les nouvelles pratiques ne sont pas aussi rapidement mises en place que mes collègues et moi-même le souhaiterions. Nous sommes dans un pays où tout est lent! M. Mugny nous le répète souvent au sujet de sa politique culturelle, pour laquelle il a des critères et des objectifs. C'est aussi le cas de M. Maudet et de M. Pagani, ce dernier me le répétait encore tout à l'heure à propos de l'aménagement. Du côté du département de M^{me} Salerno, qui donne pourtant beaucoup d'impulsions pour rénover la Gérance immobilière municipale (GIM) et les fermages, il y a aussi des résistances aux changements. Or je rencontre les mêmes problèmes dans le domaine sportif, Madame Fontanet, je le reconnais.

Le Conseil municipal recevra ces critères de subventionnement. Au mois d'octobre, nous en avons parlé avec mes collègues lors d'une séance du Conseil administratif. Ils ont eu l'amabilité d'entrer en matière par un vote unanime. Je leur soumettrai une proposition au mois de janvier 2009, puis elle sera présentée au Conseil municipal; elle comportera de véritables nouveaux critères de subventionnement et de nouvelles lignes budgétaires. J'en ai déjà parlé en commission et dans ce plénum; d'ailleurs, je crois même avoir entendu des applaudissements qui ne venaient pas tous de la gauche au sujet de ma politique sportive.

Cela dit, Madame Fontanet – je remercie au passage M. Buschbeck de s'être montré très positif à mon égard dans son intervention – vous reconnaîtrez que nous avons dû remettre de l'ordre dans un certain nombre de secteurs liés à la politique que peut mener le Service des sports. Je viens de nommer une femme à la direction dudit service pour la promotion du sport; elle est une grande sportive, et je crois que le Conseil municipal sentira les impulsions qu'elle donnera dans ce domaine. J'en suis très fier!

Nous avons aussi changé l'organigramme, avec l'approbation de l'ensemble du Conseil administratif. Malheureusement, nous avons perdu le numéro 2 du Service des sports, décédé récemment, mais nous menons une vraie réflexion sur

le cahier des charges des uns et des autres – j’ai même eu la surprise de constater que certaines et certains n’avaient pas de cahier des charges! Tout cela a été repris.

Avec mon collègue Pagani, entre autres, nous avons aussi pu débloquent des dossiers liés directement aux sports. L’exemple le plus frappant est celui de la patinoire, après de très longues discussions au mois de juillet 2007. Cela nous a vraiment pris beaucoup de temps! Je remercie d’ailleurs le Conseil municipal d’avoir voté les deux phases des travaux, à savoir 11 millions de francs, auxquels il faut soustraire les 3 millions de francs donnés par les communes par le biais du Fonds d’équipement communal. J’étudie actuellement une troisième phase – mais je n’en dirai pas plus à ce sujet aujourd’hui – car je veux que le Genève-Servette Hockey Club puisse rester en ville de Genève et ne se délocalise pas – ici ou ailleurs, dans un autre canton. Je veux également que les simples particuliers puissent utiliser la patinoire.

Nous avons débloquent encore d’autres dossiers que je n’énumérerai pas ici, mais dont je parlerai en commission; vous en connaissez déjà certains, Mesdames et Messieurs. J’ai aussi repris le plan d’investissement financier et, avec l’accord de mes collègues – notamment M. Pagani, responsable politique, administratif et technique dudit plan – nous avons avancé la réalisation d’un certain nombre de projets qui avaient été remis aux calendes grecques; nous en avons aussi intégré d’autres. Je citerai en exemple le stade de Frontenex, auquel le quartier des Eaux-Vives est très attaché. Les travaux ont été avancés, il sera rénové à la plus grande satisfaction des nombreux jeunes qui jouent au foot à cet endroit sans pour autant vouloir entrer dans une équipe de haut niveau. Nous ferons cela pour leur bien-être.

Nous avons également travaillé pour améliorer d’autres points tels que les horaires d’ouverture des installations sportives. Les citoyennes et les citoyens écrivaient à M. André Hediger, et ils ont continué à m’écrire quand j’ai repris le Service des sports dans mon département, ils adressaient également des courriers de lecteurs à la *Tribune de Genève* ou à d’autres journaux, pour demander un élargissement de ces horaires. Certains corps constitués comme la Police ou d’autres m’ont souvent demandé pourquoi il n’était pas possible d’aller s’entraîner le matin à la piscine des Vernets. Nous avons donc pris les décisions qui s’imposaient. Nous avons encore lancé des opérations visant à donner à la population de nouvelles possibilités de faire du sport, de manière très populaire: je pense notamment à l’aquagym et au golf pour tous. Je pourrais énumérer d’autres actions que nous avons réalisées, mais je souligne qu’il y a tout de même une résistance au changement.

Il est possible que les décisions que j’ai prises concernant le subventionnement des clubs de sport ne vous plaisent pas, Madame Fontanet. Mais l’un de

mes collègues, absent en ce moment, me rappelait tout à l'heure que, quand il était conseiller municipal, il avait entendu parler pendant des années de «rente de situation» à propos des lignes budgétaires trop rigides liées à des associations sportives ou à des clubs précis. J'ai donc envie de fonctionner plutôt par pôles sportifs – libre à vous de l'accepter ou de le refuser, Mesdames et Messieurs.

Dans le domaine de la formation jeunesse en hockey, nous sommes à bout touchant. Nous avons remporté une victoire, mais certains sont revenus en arrière... Il n'empêche, je le répète, que nous sommes sur le point de réaliser nos objectifs. Nous pourrions ainsi faire des économies et gagner en efficacité. Notre démarche permettra aussi de détruire l'esprit de chapelle, qui ne favorise pas forcément la stimulation sportive.

Si j'ai regroupé ces lignes budgétaires destinées au sport par pôles correspondant à des disciplines précises, c'est pour ne pas être en contradiction avec la proposition y afférente qui sera présentée au Conseil municipal au mois de janvier ou de février 2009; j'espère qu'elle sera acceptée! Quoi qu'il en soit, je m'engage à donner chaque mois – et non pas à la fin de l'année 2009 seulement – à la commission des sports et de la sécurité la liste des clubs et des associations sportives à qui nous attribuerons les subventions.

Certains clubs d'échecs font un excellent travail, par exemple, et il ne s'agit pas de fustiger l'un ou de complimenter l'autre, mais d'être justes sur le plan comptable. Nous évoquions tout à l'heure la rigueur de M. Mugny vis-à-vis de certains groupements culturels – associations, institutions ou autres – et je pense que le reproche qui lui est fait parfois est en réalité un compliment. Il faut faire la même chose pour le sport. Faire des provisions est contraire à la loi cantonale, et c'est de toute manière inacceptable. Pourquoi continuer à subventionner un club qui n'a plus que cinq ou six membres, quand d'autres en ont beaucoup plus? Il faut faire des choix. C'est cela, la politique! On ne peut pas me le reprocher!

Nous avons donc choisi de regrouper les lignes des subventions par discipline pour plus de lisibilité au budget et plus de stimulation entre les clubs – la concurrence, les libéraux devraient y être sensibles! Ceux qui méritent de recevoir l'argent des contribuables le recevront, ceux qui ne le méritent pas autant ou pas du tout en recevront moins ou n'auront rien. Je pense, Mesdames et Messieurs, que vous conviendrez que le système des «rentes de situation» n'est pas admissible.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je comprends que vous puissiez avoir d'autres attentes, mais vous reconnaîtrez que cette nouvelle politique sportive ne peut pas être mise sur pied du jour au lendemain; j'ai besoin non seulement de l'assentiment de mes partenaires sportifs, mais aussi de celui de mes partenaires politiques – et vous en êtes!

Je fais une petite parenthèse à propos du sponsoring – mais il y a aussi du mécénat, heureusement. Il est vrai que j’ai parfois l’impression de faire le grand écart comme un danseur – n’est-ce pas, Monsieur Hämmerli, vous qui avez été danseur et qui êtes aussi un grand sportif? (*Rires.*) Je veux dire par là qu’il y a peut-être parfois des contradictions entre les partenaires de la Ville en matière de sponsoring sportif et mon discours sur les restaurants scolaires, la qualité alimentaire des repas servis aux enfants et certaines sociétés nord-américaines... qui ne produisent pas forcément des aliments cinq étoiles. J’en conviens. Mais prenons l’exemple de la piste de ski de la Treille, qui sera inaugurée la semaine prochaine: dans ce cas, j’ai opéré une sélection entre les sponsors, car cette installation sportive est destinée à des enfants et des adolescents.

Mais vous avez raison, Madame Fontanet: il faut quand même trouver l’argent là où il est! Si le Conseil municipal, qui se fait l’écho du contribuable, me vote plus de moyens pour la politique sportive, nous pourrions peut-être nous passer du sponsoring... ou, en tout cas, mieux le sélectionner. D’ailleurs, je n’ai jamais été opposé au sponsoring, la preuve: le Festival Arbres et Lumières est sponsorisé à 80%. Dans d’autres domaines également, j’essaie de contracter des partenariats de ce genre. Tout dernièrement, la Ville de Genève a trouvé une solution pour le Forum Kofi Annan grâce à la Fondation Hans Wilsdorf et à la bienveillance de Pierre Mottu, son président. Je crois que c’est une bonne chose, et nous continuerons dans ce sens. Mais je serai très à l’écoute de la commission des sports et de la sécurité, Madame Fontanet, et nous étudierons ensemble une sorte de charte pour le sponsoring, si vous le voulez bien.

M. Olivier Tauxe (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis stupéfait d’entendre le magistrat dire que, s’il a réuni les subventions destinées aux clubs sportifs en une seule ligne budgétaire par discipline, c’est pour donner une meilleure visibilité au budget de son département. J’appartiens à l’Association cantonale genevoise de football, dont la comptabilité a toujours été très bien gérée, et je ne comprends pas qu’il prenne cette décision tout à coup, sans que la commission des sports et de la sécurité soit mise au courant. Je veux bien que le magistrat nous demande de lui faire confiance, mais j’attends quand même de voir venir la proposition dont il parlait tout à l’heure au mois de janvier 2009, et j’aimerais qu’il nous explique mieux son projet à la commission des sports et de la sécurité. En attendant, l’Union démocratique du centre refusera ces 18 amendements.

Mis aux voix, les dix-huit amendements sont refusés par 46 non contre 27 oui.

Page 73, cellule 5009010, Direction du Service des sports, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Soutien à la promotion du sport féminin, page 24 des subventions).

Le président. Cet amendement émane des groupes libéral et radical. Il demande une diminution de 20 000 francs correspondant à la suppression de la nouvelle subvention destinée à la promotion du sport féminin.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). L'Entente souhaite supprimer cette nouvelle subvention, car elle estime que la Ville fait déjà assez pour la promotion de l'égalité hommes-femmes. Nous ne voyons pas ce que le magistrat entend faire pour la promotion du sport féminin – et pourquoi le sport féminin, plutôt que le sport masculin, le sport des enfants, le sport des aînés, le sport des malades, le sport des retraités, le sport des petits, des grands, des gros... Je vous remercie de me montrer du doigt, Monsieur Mugny! (*Rires.*) J'apprécie! A moins que vous n'ayez pensé aux blondes, que je n'avais pas mentionnées... Voilà pourquoi l'Entente veut supprimer cette ligne budgétaire.

En revanche, nous serons très attentifs, l'année prochaine, à tout projet précis présenté par M. Tornare en faveur du sport – mais à condition qu'il indique à quel titre il souhaite soutenir un groupement sportif plutôt qu'un autre.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Je m'exprime au nom de l'Alternative. Nous ne souhaitons pas supprimer les 20 000 francs destinés à la promotion du sport féminin. Si l'on en croit un récent rapport de l'Office fédéral de la santé publique concernant la santé des personnes migrantes, il y a de quoi se préoccuper des différences dans la pratique du sport entre les hommes et les femmes. Ce document en explique les raisons: les hommes arrivent en Suisse et s'inscrivent souvent très vite dans des clubs sportifs, parfois même ils entraînent des plus jeunes; les femmes, elles, s'occupent plutôt des enfants et font moins de sport.

J'ai mentionné l'exemple des migrants parce que j'ai lu récemment ce rapport officiel, mais nous pouvons croire que, dans le reste de la population, dès que la vie familiale demande un gros investissement en temps, le sport féminin n'est pas forcément beaucoup pratiqué. Le gros problème, c'est l'accessibilité aux infrastructures sportives à cause de leurs horaires. Je ne sais pas exactement comment le magistrat Tornare entend utiliser ces 20 000 francs; pour en avoir discuté un moment avec lui, je pense que son action ira dans notre sens, mais il nous le dira lui-même dans un instant. Il est un peu dommage qu'il n'ait pas eu la parole avant moi, d'ailleurs.

En tout cas, l'Alternative soutient cette ligne budgétaire de 20 000 francs pour la promotion du sport féminin, et elle espère recevoir l'année prochaine le bilan de ce qui aura pu être réalisé avec cet argent.

M. Manuel Tornare, maire. Je compte profiter du 8 mars 2009, Journée internationale de la femme, pour sensibiliser la population à un accès plus démocratique des femmes aux installations sportives. Ma collaboratrice Virginie Rouiller travaille actuellement à ce dossier. A l'issue de cette journée, nous proposerons des actions pour l'année entière. 20 000 francs, ce n'est pas trop! On se rend compte que beaucoup de femmes souhaiteraient faire du sport – du handball, du basket, etc. – mais que les installations sportives sont souvent «confisquées» par les hommes. Il y a même des clubs à 100% masculins. Je souhaite donc ouvrir certaines de ces installations aux femmes à des moments précis de la journée et de la soirée, et mener une réflexion dans ce sens.

M. Olivier Tauxe (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je reviens une seconde fois à la charge. Je trouve discriminatoire de vouloir s'en prendre au sport féminin, alors qu'il a le vent en poupe, qu'il est en constante augmentation et que les clubs sportifs comptent de plus en plus d'adhérentes. Le sport féminin est très apprécié à Genève, je crois même qu'il y a plus de 40 clubs féminins. Ce nombre me semble admirable, pour une ville comme la nôtre! Nous refuserons donc cet amendement.

M^{me} Marie Chappuis (DC). Le Parti démocrate-chrétien soutiendra cet amendement. Nous trouvons dommage d'opposer les hommes aux femmes dans le domaine du sport. A nos yeux, la Ville doit promouvoir le sport tout court, qu'il soit féminin ou masculin, ce qu'elle fait déjà largement. Par ailleurs, nous n'avons pas le sentiment qu'il existe des discriminations flagrantes en la matière. Si toutefois il devait y en avoir, nous voyons mal ce que 20 000 francs pourraient y changer. Il ne s'agit là que d'une demi-mesure destinée à se donner bonne conscience. Je rappelle que nous avons déjà voté, plus tôt dans la journée, une subvention pour la promotion de l'égalité hommes-femmes, et elle nous semble suffisante en la matière.

M. Manuel Tornare, maire. J'interviens très rapidement. Oui, Mesdames et Messieurs, il y a des discriminations entre hommes et femmes dans le domaine du sport, mais nous mènerons ce débat à un autre moment. Il y a aussi des discriminations pour les handicapés, d'ailleurs. J'ai confié un mandat à un sportif handicapé, afin qu'il élabore un projet, comme celui de M. Mugny pour les ins-

titutions culturelles, et que l'accès des handicapés aux installations sportives soit facilité. Mais je le répète: de nombreuses catégories de la population – certaines tranches d'âge, notamment, mais la différence s'observe aussi par sexe – n'accèdent pas aussi facilement que je le souhaiterais aux installations sportives. Pour certains, cela reste peut-être une vague impression, mais je vous assure que c'est la réalité.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). J'interviens très brièvement pour dire que le groupe libéral est prêt à devenir le premier partenaire du magistrat Tornare pour créer des subventions en faveur du sport des handicapés, mais qu'en aucun cas il ne souhaite que les femmes soient associées aux handicapés! (*Rires et applaudissements.*)

M. Manuel Tornare, maire. Je n'ai pas dit ça!

M^{me} Marie Chappuis (DC). Apparemment, il y a fusion des ondes entre les blondes du Parti libéral et les blondes du Parti démocrate-chrétien... Je voulais tenir exactement les mêmes propos que M^{me} Fontanet!

Le président. Ne parlez pas des blondes à la présidence, Madame Chappuis...

M^{me} Christine Camporini (R). Je voudrais juste dire quelques mots concernant la soi-disant discrimination entre les hommes et les femmes en matière de sport. J'ai un garçon et une fille, tous les deux font beaucoup de sport – des sports différents – et je n'ai pas remarqué que ma fille ait été défavorisée par rapport à mon fils.

M^{me} Patricia Richard (R). Une blonde remplace une blonde, et encore une autre... Visiblement, les femmes blondes de l'Entente sont toutes d'accord pour dire que nous n'avons jamais ressenti de discrimination en matière de sport! Pourtant, je peux vous dire que, personnellement, j'ai fait beaucoup de sport et que j'en fais encore. Or je n'ai jamais eu de problème en tant que femme! Et je n'en connais aucune qui soit vraiment motivée à faire du sport et qui se laisse marcher dessus par quelqu'un d'autre – sauf peut-être dans cette enceinte, évidemment...

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 47 non contre 27 oui.

Page 73, cellule 5009010, Direction du Service des sports, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Projets insertion, intégration et santé, page 24 des subventions).

Le président. L'amendement suivant émane lui aussi des groupes libéral et radical. Il demande une diminution de 20 000 francs qui correspond à la suppression de la nouvelle subvention destinée aux projets d'insertion, d'intégration et de santé.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, à nouveau, nous ne comprenons pas bien la raison d'être de cette subvention. Finalement, il s'agit bien de projets d'insertion, d'intégration et de santé liés au sport. A moins que vous ne souhaitiez, Monsieur le maire, développer une ligne pour votre collègue de gauche M. Mugny, qui aurait besoin de s'intégrer à une pratique sportive pour raisons de santé? (*Rires.*) Je ne vois pas l'utilité d'inscrire cette ligne au budget. Proposez-nous des projets concrets, faites-nous savoir en détail ce que vous tenez à faire, et nous voterons des subventions qui auront des finalités précises.

M. Gilles Garazi (Ve). Mesdames et Messieurs, nous voilà face à une énième tentative de l'Entente visant une réduction des prestations de solidarité. Cette faramineuse entreprise de sape de la Genève sociale, à laquelle nous sommes toutes et tous attachés, veut nous conduire vers une société qui tourne le dos au vivre ensemble, dans la plus pure logique «M-Budget» des rangs d'en face. (*Rires.*)

Cette fois, c'est le soutien aux activités sportives de nos aînés qui est visé! Ces dernières années, nous avons cherché à promouvoir le sport du troisième âge, d'une part pour favoriser la qualité de vie des aînés, d'autre part pour développer le lien social et maintenir les gens en activité physique. On ne peut pas réduire les moyens financiers des retraités par le biais de décisions fédérales dont nous avons longuement débattu dans cette enceinte, péjorer leur qualité de vie en réduisant les prestations sociales qui leur sont dues au niveau cantonal et municipal, et en même temps vouloir les maintenir aussi longtemps que possible en bonne santé et actifs, afin de retarder leur entrée dans un EMS.

Cet amendement propose donc une vision de la société désuète et étriquée, dans laquelle on se bornerait à dire à nos aînés que, pour se maintenir en bonne santé, il suffit d'arrêter le cognac l'après-midi et de rester devant la télévision! (*Quelques applaudissements.*) L'Alternative souhaite que nos aînés continuent à bénéficier d'une palette de prestations leur permettant de s'épanouir dans cette étape importante de la vie qu'est le troisième âge; c'est pourquoi nous refuserons cet amendement.

Le président. Juste une précision, Monsieur le conseiller municipal: quand vous parlez des bancs d'en face, c'est nous, à savoir le bureau du Conseil municipal... (*Rires.*)

M. Manuel Tornare, maire. Je suis très content, parce que, grâce au sport, depuis 20 h, même si nous ne votons pas tous la même chose, au moins nous avons tous retrouvé la bonne humeur! Ce n'était pas le cas avant la pause! Je vais donner à M^{me} Fontanet un exemple qui lui expliquera à quoi sert la ligne budgétaire pour les projets d'insertion, d'intégration et de santé. J'avais d'ailleurs déjà réalisé ce même genre de projets avant de me voir confier la politique sportive de la Ville, notamment dans le cadre de la Délégation à la jeunesse; nous avons renforcé cette pratique au Service des sports, puisqu'il dépend à présent du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports. Il s'agit des salles de gymnastique ouvertes le vendredi soir, le samedi soir et parfois le dimanche dans les quartiers difficiles. C'est un succès considérable! On vient de toute la Suisse pour voir ce qui s'y fait, notamment comment fonctionne le système des «grands frères» qui surveillent les lieux.

Puisque vous aimez bien le mécénat et le sponsoring, Madame Fontanet, je vous informe que je suis en discussion avec une fondation dont je rencontrerai les responsables au mois de janvier prochain. Elle serait prête à investir pour permettre à la Ville d'ouvrir davantage de salles de gymnastique avec le concours de grands sportifs de niveau international – des vedettes, en quelque sorte – car les jeunes aiment bien les voir et discuter avec eux, qui sont parfois leurs modèles. Nous essayons d'aller dans ce sens.

Je crois que M^{me} Sumi était la seule membre du Conseil municipal présente au colloque de la petite enfance intitulé «Quand l'enfance se tisse» que nous avons organisé avec la Ville de Lausanne la semaine dernière. Nous y avons reçu Albert Jacquard, et il a prononcé une phrase qui va dans le sens de ce que je souhaite aussi bien en matière de petite enfance que dans le domaine sportif: «Mieux vaut une réussite solidaire qu'un exploit solitaire.»

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 34 oui.

Page 75, cellule 5009060, Piscines, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Subvention Association usagers bains des Pâquis, page 25 des subventions).

Le président. Nous devons traiter ici le rapport de la commission des sports et de la sécurité concernant l'Association des usagers des bains des Pâquis.

Rapport de la commission des sports et de la sécurité sur l'Association des usagers des bains des Pâquis.

Rapport de M^{me} Odette Saez.

La commission des sports et de la sécurité s'est réunie le 13 et 20 novembre ainsi que le 4 décembre 2008 avec pour sujet l'Association des usagers des bains des Pâquis (AUBP). Le but était d'entendre les principaux protagonistes suite à l'examen du projet de budget 2009 et de la subvention de 420 000 francs que la Ville octroie chaque année. La démission de cinq membres du comité, qui en compte onze, a également interpellé la commission.

La rapporteuse remercie M^{me} Lucie Marchon et M. Jorge Gallardo pour l'excellence de leurs notes de séances.

Séance du 13 novembre 2008

Ont été auditionnés: MM. Armand Brulhart, membre du comité, et Robin Dumuid, vice-président, ainsi que M^{me} Mireille Roy, membre de l'association.

M. Philippe Aegerter, directeur du département des finances, a souhaité assister à cette audition en temps que médiateur entre la Ville et l'association.

M. Brulhart a fait un historique de l'association et les commissaires sont entrés dans le vif du sujet concernant les comptes et les relations entre la buvette et l'association, d'un point de vue comptable aussi bien qu'humain.

Les commissaires ont pu noter une certaine «légèreté» dans le fonctionnement, par exemple «oubli de la date d'échéance du bail avec la Ville, ce bail ayant lui même été signé en 2007 sans qu'il soit fait mention de la Sàrl (société à responsabilité limitée) qui avait été créée deux ans auparavant.»

M. Brulhart reconnaît que la gestion est faite très «traditionnellement» et que les membres qui ont démissionné du comité étaient «des gens très administratifs». Malgré la présence de deux médiateurs – MM. Balmer et Losio – la démission s'est déroulée sur quinze jours.

Les commissaires comprennent bien tout le travail qui a été fait mais les synergies entre la buvette et l'AUBP, tant du point de vue des charges que des liens familiaux, ne sont pas d'une grande clarté.

L'ensemble de la commission a envie de garanties quant à la gestion, qui reste relativement floue, et cela avant que le nouveau bail soit signé.

Une commissaire souligne que, l'année dernière, elle était déjà intervenue concernant cette subvention qui est la plus importante du département des sports, et qu'elle avait demandé en plénière à M. Tornare quand aurait lieu le contrôle financier de la Ville.

Les commissaires décident à l'unanimité d'auditionner le département des finances, M^{me} Salerno et M. Aegerter, ainsi que le département de M. Tornare.

Également à l'unanimité, ils décident d'auditionner les démissionnaires, les restaurateurs et les tenanciers de la buvette.

Séance du 20 novembre

Audition des membres démissionnaires de l'AUBP, M^{mes} Tiziana Baud, Lisa de Ricke et M. Claude Signorelli, les deux autres démissionnaires étant excusés.

M. Signorelli explique que l'origine du conflit entre les deux groupes était qu'ils voulaient instaurer une gestion «digne de ce nom». Il ajoute que les relations entre la buvette et l'AUBP ne peuvent être régies par des personnes de la même famille qui se retrouvent dans les deux endroits et donc juge et partie.

Les membres démissionnaires sont tous récents dans le comité (moins de deux ans); ils précisent qu'ils n'ont jamais pu obtenir les pièces comptables de la buvette et qu'ils ont donc commencé à se fâcher.

M^{me} de Ricke a le sentiment qu'on les a empêchés d'effectuer leur tâche au comité et ils ont donc envoyé cette lettre reprise par la *Tribune de Genève*. Elle ajoute qu'il y a aussi le problème des entrées et qu'il est quasiment impossible de savoir le nombre de tickets déchirés. Il y a toujours des différences importantes, ce qui constitue des sommes considérables en fin de saison et provoque des accusations de vol entre le personnel.

Une commissaire demande si une structure qui fait des bénéfices ne devrait pas subventionner celle qui fait du déficit. M. Signorelli répond que c'est ce que les démissionnaires voulaient faire.

M^{me} de Ricke répond, suite à une question d'une commissaire demandant pourquoi la médiation a échoué, qu'elle a été chargée d'un rapport sur la gestion et qu'à partir de là deux camps se sont formés. La situation s'est détériorée et suite à des doutes sur la régularité du fonctionnement (présence de certains membres payés), il ne semblait plus possible aux démissionnaires de collaborer, d'où leur démission.

Une commissaire s'étonne que cette association ait pu gérer cela pendant vingt ans.

M^{me} de Ricke rappelle qu'au départ il s'agissait d'une petite structure et que maintenant la gestion s'est complexifiée, ce qui pose problème. Elle précise que les salaires des employés sont conformes, voire supérieurs à la norme.

Audition de MM. Kanaan et Aegerter

Le président a demandé leur audition vu que M. Tornare et M^{me} Salerno ne pouvaient être présents à cette date.

M. Aegerter fait un rappel historique, indiquant que les buvettes sportives étaient placées sous la responsabilité du Service des sports du temps de M. Hediger. Elles ont été transférées à la GIM en 2006 et M. Muller a créé un bail de 150 000 francs, au lieu du pourcentage sur le chiffre d'affaires qui était pratiqué auparavant. Il affirme que la GIM n'était pas au courant de la constitution de la Sàrl et que M^{me} Salerno a proposé de faire un bail de six mois le temps du contrôle de l'audit.

M. Kanaan note que la situation des bains des Pâquis est particulière pour le Service des sports, car il n'y a aucun lien opérationnel entre eux. Il remarque que le fait que la convention arrive à échéance permettra de faire une remise à plat.

Une discussion s'instaure sur le chiffre d'affaires de la buvette ainsi que le salaire des employés. Chacun reconnaît le travail qui est effectué par l'association mais pense qu'une clarification concernant la gestion s'impose.

Séance du 4 décembre

Audition de la Sàrl de la Buvette des bains des Pâquis: MM. Julien Brulhart, Raymond Dumuid et François Monnet ainsi que le comptable.

Un commissaire s'insurge sur le fait qu'un rapport soit fait sur ces trois séances.

Sur la question de la création de la Sàrl, M. Dumuid explique qu'une convention s'est faite à l'interne entre la buvette et l'AUBP. Le comité va modifier ses statuts dès 2009 lors de leur assemblée générale, concernant les membres des mêmes familles et les membres du comité qui sont aussi à la buvette. Ils veulent conserver l'esprit associatif et les prix bas qui en ont fait le succès.

Les commissaires constatent le besoin de clarifier et de séparer les deux entités.

M. Dumuid explique qu'un nouveau groupe s'est créé il y a trois semaines et que ce sont eux qui ont fait une conférence de presse.

Une discussion plus technique s'instaure sur la TVA et la taxe professionnelle. Concernant le personnel, ils ont créé une équipe de 14 personnes polyvalentes qui sont volontairement payées au-dessus de la norme. La réussite du site a dépassé les frontières et le comité est en relation avec divers pays.

Une précision est donnée sur le remplacement du directeur par des groupes de travail constitués par des employés, des clients et des membres du comité.

Le groupe déclare que tout est très imbriqué entre la buvette et l'AUBP:

Départ des auditionnés et prise de position des groupes

Les socialistes, Verts et membres de l'Union démocratique du centre voteront la subvention. Les libéraux, radicaux et démocrates-chrétiens demandent le gel de la subvention en attendant les résultats du contrôle financier.

M^{me} Odette Saez, rapporteuse de la commission des sports et de la sécurité (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous avez pu le constater, vous avez reçu deux rapports de la commission des sports et de la sécurité. Dans un premier temps, je vous parlerai du premier qui concerne le Service des sports. Ladite commission s'est réunie aux mois de septembre et octobre, afin d'examiner le projet de budget 2009. Nous avons été, non pas fâchés, mais du moins ennuyés, car M. le maire nous avait promis l'année passée un budget des sports 2009 qui serait vraiment le sien; or tel n'a pas été vraiment le cas. Mais soyons quand même positifs...

La commission des sports et de la sécurité a pris connaissance des cinq missions fixées par le Service des sports, je les rappelle: entretenir les infrastructures et les exploiter; organiser et soutenir les événements sportifs; utiliser le sport comme vecteur d'insertion, d'intégration et de promotion de la santé; encourager, faciliter et soutenir le développement du sport; promouvoir l'activité physique et le sport pour tous. Nous avons aussi appris que le Service des sports avait eu besoin de temps pour intégrer le nouveau département et que de nombreuses synergies avaient été opérées.

Nous sommes bien conscients du temps que cela demande mais, une fois reçu le budget par lignes, il ne comportait pratiquement aucun changement! Un seul amendement a été déposé en commission, et c'était le même que l'année passée: il s'agissait de la diminution de 50 000 francs pour les bains des Pâquis. Suite à la discussion avec les autres commissaires et M. Kanaan, qui était également présent, j'ai retiré cet amendement, puisque l'ensemble de la commission a décidé d'auditionner les personnes s'occupant des bains des Pâquis. Par conséquent, la commission des sports et de la sécurité a voté ce budget par seulement 4 oui (3 Verts et 1 socialiste), tous les autres commissaires s'étant abstenus.

J'ai ensuite participé au débat de la commission des finances sur le Service des sports, le président de la commission des sports et de la sécurité étant retenu à la commission des travaux. J'ai entendu le magistrat expliquer qu'il avait déposé des amendements pour modifier certaines lignes budgétaires et qu'il regrettait que la commission ait voté le budget avant de pouvoir en tenir compte. Mais il n'avait pas pu procéder plus rapidement, car il fallait d'abord les soumettre au Conseil administratif.

J'en viens maintenant au deuxième rapport de la commission des sports et de la sécurité. Je pense qu'il vous intéressera davantage, chers collègues, car il concerne les bains des Pâquis. Tout d'abord, je vous prie d'excuser les éventuelles fautes de frappe; si vous lisez la date de réunion de la commission, vous vous apercevrez qu'elle ne s'est réunie que jeudi dernier pour aborder ce sujet et que j'ai donc dû rédiger ce rapport dans la nuit qui a suivi afin que vous puissiez l'avoir le vendredi – à savoir hier!

Pour entrer dans le vif du sujet, suite aux événements relatés dans la *Tribune de Genève* et à la démission de cinq membres sur onze du comité de l'Association des usagers des bains des Pâquis, la commission a décidé d'auditionner tous les intéressés. Nous y avons consacré trois séances, au cours desquelles nous avons entendu le comité restant, les démissionnaires et les tenanciers de la buvette – ce sont ces derniers que nous avons reçus jeudi dernier.

La première audition, celle du comité de l'Association des usagers des bains des Pâquis, nous a laissés quelque peu songeurs. Nous avons constaté que la gestion de ces bains était «traditionnelle», à l'ancienne; les personnes auditionnées l'ont d'ailleurs parfaitement reconnu. Nous avons également appris que cette association avait signé un bail sous son nom avec la Ville, alors qu'une société à responsabilité limitée (Sàrl) avait été formée deux ans auparavant.

Durant cette audition, les commissaires ont souhaité avoir des garanties quant à la gestion des bains des Pâquis avant la signature d'un nouveau bail. Je ne m'étendrai pas là-dessus.

Au cours de la deuxième audition, où nous avons entendu les membres démissionnaires de ce même comité – je vais vous la faire courte – ils nous ont dit qu'ils l'avaient quitté car ils n'avaient pas pu recevoir les pièces comptables de la part des autres membres du comité. Ils ont ajouté – mais nous le savions déjà – que l'on ne peut pas être juge et partie, ce qui est le cas quand un père et un fils sont respectivement membre de l'Association des usagers des bains des Pâquis et responsable de la buvette.

Pour terminer, nous avons consacré une troisième séance à l'audition des responsables de la buvette. Nous ne mettons pas en doute les comptes de la buvette, mais il est tout de même étonnant que l'Association des usagers des bains des

Pâquis ait décidé tout à coup de modifier ses statuts pour y apporter des tas de changements au mois de janvier 2009, au cours d'une assemblée générale.

Je voudrais enfin préciser, au nom des démocrates-chrétiens, que si l'amendement que nous avons cosigné vise la suppression de la subvention de 420 000 francs, il n'en est pas moins clair dans notre esprit qu'il s'agit en fait de suspendre – ou de geler, les termes sont équivalents – cette subvention. Nous sommes prêts, une fois que nous aurons examiné le rapport du Contrôle financier et que nous aurons son aval, à revoter cette subvention immédiatement.

Le président. Nous avons en effet reçu un amendement des partis libéral, radical et démocrate-chrétien demandant une diminution de 420 000 francs et correspondant à la suppression de la subvention à l'Association des usagers des bains des Pâquis.

M^{me} Patricia Richard (R). Au cours de cette journée, il a été dit plusieurs fois que nous n'avons malheureusement disposé que de six semaines pour étudier ce projet de budget 2009. C'est pour cette raison que ce que nous voulions être une suspension de la subvention de 420 000 francs destinée aux bains des Pâquis est devenu sa suppression, car la commission des sports et de la sécurité a manqué de temps pour étudier ce dossier.

Comme l'a dit M^{me} Saez, nous avons procédé à trois auditions au cours desquelles nous avons entendu le comité restant de l'Association des usagers des bains des Pâquis – six personnes sur onze – les cinq démissionnaires et les gérants de la buvette. Or nous nous sommes rendu compte que ces deux entités que sont la buvette et les bains sont très imbriquées l'une dans l'autre, au point que certains des gérants de la buvette sont aussi membres du comité de l'Association. En commission, ils se sont même un peu mélangé les pinceaux!

Ce que nous souhaitons dire aujourd'hui, c'est que nous n'avons absolument rien contre les bains des Pâquis, car cette association a fait un travail remarquable jusqu'à présent. Nous n'avons rien non plus contre la buvette, qui fonctionne elle aussi très bien. Notre seul problème est dû au fait que, la commission n'ayant pas eu le temps de mener à bien ses travaux, nous n'avons pas reçu de réponse à toutes nos questions. N'oublions pas que nous gérons les deniers publics! L'Entente estime que nous ne pouvons pas accorder 420 000 francs sans être sûrs que tout est en ordre du côté des subventionnés. Telle est la raison pour laquelle nous attendrons les résultats de l'audit effectué par le Contrôle financier. Nous sommes prêts à voter cette subvention de 420 000 francs le jour même où nous les recevrons, s'ils sont positifs.

Ce soir, nous aimerions faire passer un message politique. Le maire l'a dit tout à l'heure et M. Mugny l'exige déjà dans son département: nous voulons des comptes clairs, des conventions claires avec les subventionnés. Nous n'acceptons pas facilement qu'une buvette qui se transforme en Sàrl ne l'annonce pas à son bailleur. Ce que nous souhaitons aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, c'est uniquement la clarté! Une clarté pour tous, y compris pour les gérants de la buvette et l'Association des usagers des bains des Pâquis. Actuellement, ces gens sont dans la tourmente, sous le coup de on-dit et d'accusations qui viennent de ce qui s'est passé entre les démissionnaires et le comité restant. S'ils donnent des conférences de presse devant les journalistes, c'est bien parce qu'ils pensent que le public ne sait plus ce qu'ils font. Nous voulons donc plus de clarté pour eux, pour nous et pour les contribuables qui paient des impôts. C'est tout ce que nous demandons!

M^{me} Christiane Olivier (S). Mesdames et Messieurs, vous le comprendrez, le Parti socialiste ne votera pas cet amendement, et cela pour plusieurs raisons. Premièrement, nous sommes à trois semaines de la fin de la convention qui nous lie avec l'Association des usagers des bains des Pâquis; or nous jugeons difficile, voire impossible, de trouver en si peu de temps une autre association à même de prendre en charge la gestion de ces bains. Il serait donc inconséquent de supprimer la subvention qui leur est destinée.

Deuxièmement, les bains des Pâquis n'appartiennent pas seulement à une association, mais à toute la population, puisqu'ils font partie du patrimoine communal de tout un chacun. Nous n'avons pas l'intention de pénaliser ou même de sanctionner la population pour des questions de gestion interne, et c'est bien ce qui se passerait si nous supprimions cette subvention destinée à faire fonctionner cet établissement.

Comme vous, Mesdames et Messieurs, nous avons entendu en commission les membres démissionnaires et les membres restants du comité de l'Association des usagers des bains des Pâquis, ainsi que les gérants de la buvette. Il est vrai que nous avons, nous aussi, des interrogations quant au fonctionnement de ces deux entités, mais je suis sûre que leur audition a déjà permis de mettre certaines choses à plat. Nous leur avons fait part de nos inquiétudes, nous leur avons posé plusieurs questions et nous avons émis plusieurs recommandations qui, je l'espère, seront entendues. Mais je n'ai pas l'intention de développer davantage ici les travaux de commission, car ce n'est pas le lieu.

Voter ce soir la subvention de 420 000 francs destinée aux bains des Pâquis ne signifie pas donner un blanc-seing à cette association – d'autant plus que, comme cela a déjà été souligné, le Contrôle financier est engagé dans un audit financier et de gestion auprès de cette institution. Mais contrairement à l'Entente, pour nous,

l'intérêt général prime sur l'intérêt particulier; afin que la population puisse continuer à fréquenter les bains des Pâquis, nous voterons cette subvention. En effet, la magistrate Sandrine Salerno et le maire Manuel Tornare ont tous deux renouvelé pour six mois soit le bail concernant la buvette, soit la convention qui lie la Ville à l'Association des usagers des bains des Pâquis. En outre, nous voterons ce soir la subvention en totalité, car il ne nous serait pas possible de le faire ultérieurement, en 2009, si ce n'est pas le biais d'un crédit extraordinaire.

Nous y adjoignons néanmoins une recommandation formulée par la commission des sports et de la sécurité, à savoir que nous prions le magistrat de libérer la subvention par tranches trimestrielles, ce qui relève de sa compétence – nous lui faisons entièrement confiance sur ce point – afin que nous puissions garder une marge de décision jusqu'au moment où nous recevrons le rapport d'audit du Contrôle financier, et vérifier que les promesses faites par l'association sont remplies, les modifications de fonctionnement proposées effectivement réalisées.

A l'échéance de la prolongation de six mois de la convention entre la Ville et l'association, si le rapport d'audit est négatif ou si les changements prévus ne sont pas devenus effectifs, il sera temps d'ouvrir les candidatures et de faire un appel d'offres pour attribuer la gestion des bains des Pâquis à une autre association. Mais le magistrat disposera alors au moins de la subvention pour ce faire! Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs, en votant cette subvention, le Parti socialiste confirme sa confiance au maire et souhaite que la population – toutes les personnes qui fréquentent les bains des Pâquis – puisse continuer à le faire avec plaisir et en toute sérénité au-delà des problèmes qu'il nous appartient de régler. (*Applaudissements.*)

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L). Ce n'est pas le lieu ici de continuer ou de refaire le débat commencé lors de nos travaux en commission des sports et de la sécurité. Le groupe libéral s'en tiendra à sa position de ne pas renouveler, en l'état, la subvention de 420 000 francs à l'Association des usagers des bains des Pâquis. Je rappelle qu'il s'agit de l'une des subventions les plus importantes accordées par le Service des sports. Pour nous, libéraux, la bonne gestion des deniers publics est un souci constant.

Le site des bains des Pâquis comprend deux structures: d'une part les bains eux-mêmes, avec leur accès surveillé au lac, les saunas et le hammam et une petite buvette, et d'autre part le restaurant dit «buvette des bains des Pâquis». Or l'organisation de ces deux structures – au demeurant fort appréciées par bon nombre de nos concitoyens et par nous-mêmes – est floue. Les interactions et les imbrications des différents partenaires, tant du comité de l'Association des usagers des bains des Pâquis que des personnes qui sont en charge de la Sàrl buvette des bains des Pâquis, sont telles que nous nageons – le terme est choisi! – en

pleine confusion. Il s'agit d'une collusion telle que nous n'avons pas réussi à savoir qui gère quoi, et avec quel argent. Il n'y a aucune transparence dans la gestion des comptes. Il y a même des soupçons que la gestion ne soit pas optimale.

Jeudi dernier, lors de l'audition des gérants de la buvette des bains des Pâquis à la commission des sports et de la sécurité, nous avons réalisé que l'un d'eux est également président du comité de l'Association des usagers des bains des Pâquis. Pour nous, libéraux, ce flou artistique et ce fonctionnement opaque sont inacceptables, surtout lorsqu'il s'agit de gérer une subvention aussi importante. Il s'agit quand même de 420 000 francs issus des poches du contribuable!

Certes, nous avons pris note qu'un comité ad hoc œuvre actuellement à la réorganisation de ces structures, que le contrat de bail liant l'association à la Gérance immobilière municipale (GIM) a été modifié et qu'il sera établi directement entre le restaurant-buvette des bains des Pâquis et la GIM dès le 1^{er} janvier 2009. Un audit est actuellement mené par le Contrôle financier de la Ville. Aussi, dans l'idéal, nous aurions souhaité geler cette subvention jusqu'à la clarification de la situation et l'obtention des résultats de cet audit, mais la procédure budgétaire ne nous le permet pas.

Ainsi, comme annoncé en préambule, le groupe libéral votera la suppression de cette subvention et, sous réserve de la mise en évidence de défauts dans la gestion des bains des Pâquis, nous nous engageons ici à la réaffectation immédiate de ladite subvention dès que la situation sera clarifiée. (*Applaudissements.*)

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, les questions que d'aucuns se posent dans la salle sont légitimes, mais le remède proposé est par trop radical – j'utilise ce terme au sens du dictionnaire... En effet, il faut vous rappeler que le budget est une autorisation de dépenser – et non une obligation – accordée à l'exécutif. Un article paru le 5 novembre dernier dans la *Tribune de Genève* signalait ce qui suit: «La buvette est titulaire d'un bail contracté directement avec la Ville, bail valable six mois, le temps que s'achève l'audit. En fonction des découvertes du Contrôle financier, tant le bail de la buvette que la subvention de 420 000 francs que reçoit l'Association des usagers des bains des Pâquis seront reconduits ou l'inverse.»

J'aimerais quand même vous dire, Mesdames et Messieurs, que, dans un Etat de droit, tant qu'un audit n'est pas achevé, la présomption d'innocence doit être la règle. Je trouve infiniment désagréables, pour ne pas utiliser un autre terme, les espèces de soupçons, rumeurs et autres dont certains se font les colporteurs au sujet des bains des Pâquis. L'Union démocratique du centre est souvent taxée de populisme, mais je renvoie les auteurs de cette accusation à leurs études en disant que les populistes, ce n'est pas nous, mais certains des préopinants qui se sont

exprimés tout à l'heure! Notre groupe, lui, votera la subvention de 420 000 francs destinée aux bains des Pâquis, et nous faisons confiance au maire qui saura, sur la base de l'audit du Contrôle financier, délivrer ou non la subvention. (*Applaudissements.*)

M. Alexandre Wisard (Ve). Chers collègues qui voulez couper la subvention des bains des Pâquis, pourquoi tant de haine? Au nom des Verts, je vous le demande! Par son amendement aussi provocateur que récurrent – nous avons déjà mené le même débat l'année passée, rappelez-vous – l'Entente crucifie les bains des Pâquis. C'est une réalité! C'est un enterrement programmé que l'Entente nous propose là car, sans ce soutien financier indispensable, les bénévoles qui composent le comité de l'Association des usagers des bains des Pâquis risquent fort de se décourager et de poser les plaques.

Vous avez lu comme moi, ces derniers temps, différents articles ou manchettes qui disaient par exemple: «Avis de tempête sur les bains des Pâquis». En effet, le comité de l'association qui porte sur ses frêles épaules la responsabilité de faire vivre ce lieu populaire très prisé – cela en embête quelques-uns, d'ailleurs, qu'il soit populaire – a récemment éclaté. Certains de ses membres ont claqué la porte, avec grand bruit médiatique. Malgré ce clash regrettable, les bains des Pâquis fonctionnent toujours. J'y étais moi-même la semaine passée, et je pense que certains devraient y aller un peu plus souvent, cela les dissuaderait peut-être de raconter n'importe quoi. J'ai pu constater que le restaurant était plein, le soir: il y avait 200 personnes qui mangeaient de la fondue, l'ambiance était festive, et donc cela fonctionne!

Les bains des Pâquis continuent à offrir à la population des prestations de qualité, d'un rapport coût/bénéfice, pour ne pas dire «coût/bonheur», exceptionnel, probablement sans égal à Genève. Analysons les aspects financiers de la gestion des bains des Pâquis: la municipalité accorde une subvention de 420 000 francs, à laquelle il convient de retrancher le loyer de 155 000 francs dont s'acquitte la buvette. La contribution nette de la Ville de Genève au fonctionnement des bains des Pâquis se monte donc à 265 000 francs. Ce que nous accordons aux bains des Pâquis ne représente même pas le 1%, ni le 1‰, mais le 1 pour 100 000 du budget de fonctionnement municipal que nous voterons tout à l'heure.

Grâce à ce modeste soutien de la part de la Ville de Genève, les bains des Pâquis offrent au nombreux public les prestations suivantes, que je me permets de rappeler, car certains en parlent sans être allés sur place ne serait-ce qu'une seule fois... (*Huées.*)

Le président. S'il vous plaît, veuillez écouter l'orateur!

M. Alexandre Wisard. Oui, je sais que ceux qui veulent supprimer la subvention vont eux aussi très souvent aux bains des Pâquis... ce qui est d'ailleurs très étonnant! Je reprends les avantages de cette institution: ouverture 7 jours sur 7, 365 jours par an; l'entrée est à 2 francs en été, gratuite en hiver; le plat du jour coûte 12 francs, 9 francs pour les chômeurs et les rentiers de l'AVS, et 6 francs pour les enfants; de plus, la nourriture servie est certifiée Fourchette verte, ce qui devrait satisfaire certaines personnes présentes dans ce parlement municipal; des animations culturelles – par exemple les concerts à l'aube – sont organisées en été.

Bref, les critiques avancées par les démissionnaires du comité de l'Association des usagers des bains des Pâquis ont été prises au sérieux, tant par le comité lui-même que par l'autorité de surveillance qu'est la Ville. Des modifications de statuts et de nouveaux projets de gestion seront proposés d'ici la fin du mois de février 2009 par le groupe de travail ad hoc, qui réunit des membres actuels du comité et d'anciens membres sortants.

En conclusion, j'aimerais dire que le calme est de retour après la tempête aux bains des Pâquis – d'ailleurs, c'était une tempête essentiellement médiatique. Les divers acteurs concernés travaillent et nous présenteront des propositions tenant compte des critiques émises. C'est très important! Dans ce contexte positif, les Verts proposent de ne pas jeter le bébé avec l'eau des bains et de refuser l'amendement des trois partis de l'Entente – un amendement qui, au demeurant, ignore superbement le travail d'une centaine de personnes œuvrant soit bénévolement, soit professionnellement pour faire de ce lieu magnifique un endroit de vie. Les bains des Pâquis, c'est une institution genevoise, et on ne permettra pas à l'Entente d'y toucher. Pour ajouter bon poids, bonne mesure à notre refus de cet amendement, nous demandons le vote à l'appel nominal. (*Applaudissements.*)

Le président. Etes-vous suivi par quatre membres du Conseil municipal au moins, Monsieur Wisard? (*Plus de quatre mains se lèvent.*) C'est le cas. Le vote de cet amendement se fera donc à l'appel nominal.

M^{me} Patricia Richard (R). Il me semble que j'avais pourtant été relativement claire, tout à l'heure, mais je vais me répéter puisque, visiblement, tout le monde n'a pas bien compris mes propos. Nous ne remettons nullement en question le travail admirable qu'a fait l'Association des usagers des bains des Pâquis jusqu'à aujourd'hui!

M. Wisard vient de nous donner la preuve qu'il ne nous a pas bien compris – vous lui transmettez mes propos, Monsieur le président – en confondant lui-même la buvette et l'association. Il vient de nous parler de tout ce que fait la buvette – la Fourchette verte, les rabais sur les repas, etc. – mais nous le savions

déjà, et nous l'approuvons, puisque nous en avons parlé en commission. Ici nous sommes en train de parler d'une subvention destinée à l'Association des usagers des bains des Pâquis uniquement! Il ne faut pas mélanger les deux entités!

Nous l'avons vu aux comptes: les bains font les trois quarts de leurs recettes l'hiver. Si nous attendons deux ou trois mois pour leur remettre la subvention, ils ne risquent pas la fermeture pour autant! On nous a aussi parlé d'un groupe de travail ad hoc qui travaillerait à élaborer de nouveaux statuts pour l'Association des usagers des bains des Pâquis, ainsi que d'un nouveau comité où il n'y aurait plus d'interactions familiales avec les gérants de la buvette – ces derniers ne participeraient aux séances dudit comité que pour se faire entendre, mais ils n'auraient plus le droit de vote. Nous trouvons cela admirable, mais nous attendons que ces changements soient effectifs et que l'on nous présente les nouveaux statuts, sans parler des résultats de l'audit du Contrôle financier.

Est-ce demander la lune? Je vous signale, Mesdames et Messieurs, que nous gérons l'argent des contribuables! Pour ma part, on ne m'a jamais appris à signer un chèque en blanc de 420 000 francs pour une institution dont la presse relate les problèmes à grand bruit. Je ne peux pas décemment dire aux personnes que je croise dans la rue que j'ai bel et bien voté l'octroi de 420 000 francs à une pareille entité sans avoir le résultat de l'audit du Contrôle financier. Certes, tout accusé est innocent jusqu'à preuve du contraire, et je suis bien placée pour le savoir; mais nous ne sommes pas au tribunal! Et il s'agit de l'argent des contribuables!

Quant à nous, nous attendons deux choses, et c'est tout: le résultat de l'audit et la révision effective des statuts de l'association. Ensuite, nous voterons la subvention. Nous ne demandons que de la clarté, et rien d'autre. Tout le monde a droit à un minimum de clarté. Je répète une fois de plus, au cas où je n'aurais pas été entendue, qu'en aucun cas nous ne remettons en cause le travail de l'Association des usagers des bains des Pâquis. (*Applaudissements.*)

M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT). La semaine dernière, la commission des sports et de la sécurité a auditionné les gérants de la buvette des bains des Pâquis. La Ville a reconduit leur bail pour six mois. Je ne comprends donc pas pourquoi mes collègues de l'Entente demandent la suppression de cette subvention. Pour ce faire, il faut attendre l'échéance de ce délai de six mois et les résultats d'une enquête, si nécessaire. Si nous supprimons la subvention avant, comment les bains des Pâquis pourront-ils fonctionner?

M. Robert Pattaroni (DC). Je précise que notre parti soutient tout à fait l'intervention de M^{me} Richard, notamment sa préoccupation pour la bonne gestion des deniers publics. Pour ma part, j'insisterai surtout sur un fait – j'ignore

si le président de la commission des finances avait prévu d'en parler: lors de sa dernière séance, ladite commission a demandé à l'unanimité – car cela relève de sa compétence – au Contrôle financier de ne pas se limiter à un audit financier auprès des bains des Pâquis, mais de procéder également à un audit de gestion. Au-delà des chiffres et des comptes, nous voulons des précisions quant au fonctionnement de l'institution concernée. Au terme de cet audit renforcé, je pense que nous y verrons plus clair et que nous pourrions juger si la situation est positive ou non.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Monsieur le président, vous transmettez à M^{me} Richard ma réponse à ses propos. Si nous ne comprenons pas sa position, ce soir, c'est parce qu'elle est institutionnellement fausse! A cet égard, je me référerai à la déclaration que nous a faite en commission des finances un conseiller municipal radical selon qui, dans le cas des bains des Pâquis comme pour toutes les subventions accordées par la Ville de Genève, le Conseil municipal doit juger les prestations fournies à la population, tandis que c'est le Conseil administratif qui est responsable de la gestion. Ce conseiller municipal radical nous rappelait que les prestations offertes à la population par les bains des Pâquis sont admirables et que, par conséquent, nous ne pouvions pas les supprimer. Je suis déçu qu'il n'ait pas réussi à convaincre le reste de l'Entente...

Madame Richard, vous nous avez dit que couper la subvention des bains des Pâquis pour trois mois n'impliquerait pas leur fermeture, mais j'aimerais savoir comment ses responsables paieront le personnel pendant ce temps, comment vous entendez motiver le comité avec un tel régime. C'est donc bien une attaque que vous lancez contre cette institution, quand vous demandez ce soir de supprimer la subvention qui lui est destinée. (*Applaudissements.*)

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'interviens juste pour que les choses soient bien claires pour tout un chacun: la commission des sports et de la sécurité a demandé à la commission des finances de mandater le Contrôle financier, afin qu'il procède à un audit de gestion auprès des bains des Pâquis, l'audit déjà en cours actuellement étant d'ordre strictement comptable. Cela dit, toute personne accusée est présumée innocente et il n'y a aucune raison, en l'état, de supprimer cette subvention. Nous voterons donc son maintien en refusant l'amendement de l'Entente.

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et les conseillers municipaux, c'est moi qui, en commission des finances, ai

dit que les prestations des bains des Pâquis fournies à la population étaient excellentes. Dans un monde idéal, nous devrions voter le budget municipal en nous basant uniquement sur l'appréciation de ce genre de prestations; nous fixerions des objectifs au Conseil administratif sur ce seul critère, et nous pourrions alors voter toutes les subventions proposées les yeux fermés. Seulement, la seule chose qui nous manque, dans le dossier des bains des Pâquis, c'est la confiance que nous pourrions accorder à l'exécutif.

Visiblement, la gauche et l'Union démocratique du centre n'ont pas compris que nous ne nous attaquons pas aux bains des Pâquis eux-mêmes, qui ne sont pas en cause dans cette histoire. Nous nous attaquons au Conseil administratif, car nous constatons que sa gestion de ces lieux formidables a été totalement déficiente toutes ces dernières années. (*Remarques.*) Non, ce n'est pas surréaliste!

Le président. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, pas de commentaires en dehors des prises de parole!

M. Olivier Fiumelli. Monsieur Tornare, je vous laisserai lire les procès-verbaux de la commission des sports et de la sécurité: vous constaterez que votre ancien directeur général était stupéfait d'apprendre qu'une Sàrl avait été créée dans le dos du Conseil administratif pour gérer la buvette des bains des Pâquis. J'insiste: le Conseil administratif n'était pas du tout au courant! Que les responsables de ce dossier dans l'exécutif d'alors aient été MM. Muller, Hediger, Ferrazino ou je ne sais qui d'autre, peu importe. Cela montre bien qu'il y a un problème de confiance entre le Conseil municipal et le Conseil administratif.

Que faire aujourd'hui? Comme cela a déjà été dit, il n'est effectivement pas possible, institutionnellement parlant, de geler une subvention au budget. Nous proposons donc de suspendre celle des bains des Pâquis et de remettre son acceptation à dans un mois. Nous avons exigé que le Contrôle financier travaille vite, et je sais qu'il est déjà en train d'examiner toutes les pièces comptables. Il aura terminé l'audit de gestion d'ici la fin du mois de janvier 2009 – du moins, nous l'espérons. Nous traiterons alors de ses résultats le plus vite possible en commission, et la subvention de 420 000 francs pourra être octroyée dès le mois de février.

Nous avons pu le constater à l'examen des comptes des bains des Pâquis: comme tant d'autres entités, ils ont quand même un matelas suffisant pour tenir le coup financièrement pendant les deux premiers mois de l'année 2009. La seule chose qui manque et que nous demandons, de la part du Conseil administratif, c'est la confiance – or, aujourd'hui, sur ce dossier, nous ne l'avons pas.

M. Georges Queloz (L). La démonstration est faite ce soir qu'il y a un amalgame entre l'Association des usagers des bains des Pâquis et les exploitants de la buvette. Je trouve d'ailleurs un peu fort de café que mon estimé collègue M. Wisard pousse la confusion jusqu'à déduire de la subvention accordée par la Ville à l'association le montant du loyer de la buvette! Qu'il y ait une subvention pour le fonctionnement des bains des Pâquis, cela s'explique et se comprend; mais elle ne doit pas servir aux animations organisées par la Sàrl exploitant la buvette!

Lorsque la Ville subventionne une entité, elle a besoin de connaître son mode de gestion. Or, dans le cas présent, nous sommes dans le brouillard, pour ne pas dire dans la nuit la plus complète. Nous ne connaissons pas les réelles ressources financières de l'Association des usagers des bains des Pâquis. Voilà le problème! Il ne s'agit surtout pas, pour nous, de subventionner un commerce par loyauté envers une association. Que les bains des Pâquis soient subventionnés, c'est une chose que la Ville a toujours voulue, mais en aucun cas nous ne pouvons le faire sans connaître toutes leurs ressources. Je le répète, c'est là qu'est le problème.

M^{me} Marie Chappuis (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je trouve un peu malheureux les arguments avancés par la gauche ce soir, car elle veut faire croire qu'il y a ceux qui sont pour et ceux qui sont contre les bains des Pâquis, ceux de gauche qui connaissent les bains des Pâquis, et ceux de droite qui n'y vont jamais. Voilà qui est bien réducteur! A mon sens, ce soir, il y a plutôt ceux qui veulent une gestion transparente et rigoureuse des bains des Pâquis, et ceux qui se contentent d'une gestion floue et fantaisiste.

En effet, les bains des Pâquis sont un endroit fantastique qu'il faut préserver à tout prix. Or c'est précisément pour le préserver que nous demandons que sa gestion soit revue, car actuellement nous n'avons pas toutes les garanties que l'argent des contribuables – c'est bien de cela qu'il s'agit – est dépensé correctement. Nous voulons également pérenniser ce lieu pour la population genevoise qui en profite en été comme en hiver. Pour toutes ces raisons, il nous semble qu'il faut maintenant faire cesser cette gestion floue, remettre les choses à plat et redéfinir un cadre de fonctionnement, notamment en ce qui concerne la relation entre la buvette et l'Association des usagers des bains des Pâquis: ce point doit être renégocié et rendu clair, afin que la Ville, propriétaire de l'endroit, ait son mot à dire. Il nous semble, en effet, qu'elle a quelque peu perdu son emprise sur ce dossier. Par conséquent, en l'état, nous supprimons cette subvention. (*Applaudissements.*)

M. Alpha Dramé (Ve). Monsieur le président, vous transmettez à la droite que le chien a beau avoir quatre pattes, il ne peut pas emprunter deux chemins à

la fois! Les bains des Pâquis sont un endroit populaire apprécié par la population genevoise. Nous faisons confiance à ses gérants en leur accordant une subvention, car les prestations fournies sont de notoriété publique et nous en profitons tous. Nous ne pouvons pas en même temps leur demander d'assurer ces prestations et leur imposer une réorganisation immédiate de leur mode de gestion. Cette exigence ne repose d'ailleurs sur aucun élément matériel, et je défie quiconque, au sein du Conseil municipal, de me prouver ce soir qu'il y a une magouille ou une mauvaise gestion aux bains des Pâquis. Personne ne peut le prouver, personne n'a d'élément matériel à avancer pour ce faire.

La seule base que nous pourrons avoir pour juger en toute connaissance de cause, c'est l'audit que nous avons demandé au Contrôle financier. Jusqu'au moment où nous en recevons les résultats, il y a présomption d'innocence. Par conséquent, nous sommes cohérents avec nous-mêmes en votant cette subvention de 420 000 francs destinée à l'Association des usagers des bains des Pâquis, et nous n'en respectons pas moins les deniers publics que nous gérons. Nous attendrons l'issue de l'audit confié au Contrôle financier pour prendre la décision qui s'impose et, si des problèmes sont mis au jour à ce moment-là, les responsables des bains des Pâquis en subiront les conséquences; d'ici là, nous faisons confiance au Conseil administratif pour savoir gérer cette subvention.

Trêve de discussions! Il ne faut pas supprimer cette subvention, sinon, nous toucherons à une prestation à laquelle la population est très attachée. (*Applaudissements.*)

Le président. Quatre personnes ont encore demandé la parole. Après leur intervention, je propose que nous passions au vote de cet amendement, car nous en sommes bientôt à une heure de débat sur ce sujet...

Des voix. Et alors?

Le président. Et alors, on pourra toujours le reprendre en troisième débat...

M. Alexandre Wisard (Ve). Il y a quand même deux ou trois points que je ne peux pas laisser passer. Commençons par la soi-disant gestion floue des bains des Pâquis. Tous les membres de la commission des sports et de la sécurité, ainsi que de celle des finances, ont reçu un pavé, fourni par l'Association des usagers des bains des Pâquis et par la buvette, avec le détail des comptes des deux entités. On ne peut donc pas prétendre qu'il s'agisse d'une gestion floue, puisque nous avons

tous les chiffres! Ces chiffres passeront à la moulinette du Contrôle financier, et nous verrons bien alors s'ils sont corrects ou pas.

Indépendamment de cet aspect de la question, nous ne pouvons pas geler la subvention. Impossible de jouer à ce jeu-là, je suis désolé! Dans la vie, c'est parfois blanc ou noir – oui ou non! Soit nous votons cette subvention, soit nous la supprimons. Si nous la supprimons, le message sera très clair: ce sera un message de défiance au vu de la situation actuelle. Je le répète pour les sourds, les malentendants et les autres: vous risquez de casser complètement la dynamique des bains des Pâquis en prenant une telle décision. Certaines choses n'ont pas joué dans la gestion des bains, je crois que nous sommes tous d'accord ici pour le reconnaître. Mais les responsables des lieux ont fait amende honorable et essaient actuellement d'améliorer la situation, alors ne cassez pas tout!

Par ailleurs, en votant la subvention, nous ne faisons que donner au Conseil administratif l'autorisation d'engager les crédits. C'est l'exécutif, le patron, qui décidera de les octroyer réellement ou non. Mais M. Tornare doit disposer des moyens nécessaires au fonctionnement des bains des Pâquis. C'est aussi simple que cela! Alors, Mesdames et Messieurs de la droite, cessez de nous parler de gel de la subvention et autres mesures provisoires; ce soir, c'est oui ou non aux bains des Pâquis!

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L). Je voudrais juste apporter une petite précision. Sauf erreur de ma part, les bains des Pâquis ne fonctionnent pas en tant que tels durant l'hiver. La buvette et les saunas sont ouverts, mais il n'y a ni gardiens, ni sauveteurs pour les bains. C'est en tout cas ce que je crois savoir. Par conséquent, si la subvention n'était pas accordée jusqu'au résultat de l'audit du Contrôle financier, cela ne gênerait pas le fonctionnement des bains des Pâquis.

M^{me} Christiane Olivier (S). Je ne reviendrai pas sur le fond du problème et la question de la gestion des bains des Pâquis. Simplement, je m'étonne de la proposition de la droite, qui est pourtant toujours prête à nous donner des leçons de gestion et de comptabilité, d'habitude. Je reprends les arguments financiers de M. Wisard: on ne suspend pas une subvention, on la supprime ou on l'octroie. Ensuite, Mesdames et Messieurs de l'Entente, vous savez aussi bien que moi que nous ne pouvons pas supprimer ce soir cette subvention pour la revoter dans un mois, c'est impossible. Une subvention est votée ou supprimée au cours du débat budgétaire, elle ne peut pas être votée pendant l'année si ce n'est par un crédit extraordinaire, auquel cas nous devrions encore trouver sa compensation.

Par conséquent, votez cette subvention, et acceptez d'y adjoindre la cautèle que nous avons proposée pour demander au magistrat Tornare en toute confiance

– je suis sûre qu’il en sera digne – de délivrer ces 420 000 francs par tranches. Même si l’activité des bains eux-mêmes est interrompue en hiver, il faut assurer la sécurité sur les lieux, d’ailleurs le hammam et les saunas fonctionnent toute l’année. Si cette subvention n’est pas votée, demain nous fermons les bains des Pâquis. Faites confiance au magistrat, Mesdames et Messieurs, il saura ce qu’il doit faire de cet argent!

M. Alexandre Chevalier (L). Il règne une grande confusion dans ce débat, même parmi les membres de la commission des sports et de la sécurité et de celle des finances. Et cela, malgré les réponses et le pavé comptable que nous avons reçus de la part des responsables des bains des Pâquis, vous le signalerez à M. Wisard, Monsieur le président. Je rappelle que l’un des gérants de la buvette est aussi le président de l’Association des usagers des bains des Pâquis, et cette situation se répète pour plusieurs membres de son comité. Ils s’embrouillent eux-mêmes quand les commissions leur posent des questions!

Décidément, l’Alternative ne comprend pas ce que nous disons ce soir à ce sujet, et ce n’est pas la première fois que cela arrive aujourd’hui! Il existe un principe de précaution qu’il faut respecter, lorsqu’il est question d’argent public. Or la suppression, même temporaire, de la subvention de 420 000 francs destinée à l’Association des usagers des bains des Pâquis n’est autre que l’application de ce principe de précaution. Nous devons attendre le résultat de l’audit du Contrôle financier – dont l’élargissement à la gestion même des bains a été demandé à l’unanimité par la commission des finances la semaine dernière, comme l’a rappelé très justement son président.

Je le répète, ce principe de précaution doit s’appliquer lorsqu’il s’agit d’accorder la subvention la plus importante d’un service – en l’occurrence, celui des sports. Nous attendons les explications supplémentaires qui doivent encore nous être fournies. Dans ces conditions, nous ne sommes pas en mesure de dépenser 420 000 francs pour une subvention, même si elle est destinée à une institution phare pour la plupart des Genevoises et des Genevois.

Par ailleurs, le groupe libéral est tout à fait d’accord avec les propos de M^{me} Chappuis concernant le rôle des bons et des méchants. L’Alternative adore jouer à ce petit jeu, notamment lors du débat budgétaire. Mais la réalité est un peu différente! Il n’y a pas ceux qui profitent des bains des Pâquis et ceux qui ne les connaissent pas: l’ensemble des Genevois sont concernés par ces lieux.

Nous devons donc prendre nos responsabilités, surtout lorsqu’il s’agit de procéder à un acte aussi solennel que le vote du budget municipal. Mais nous voyons bien – et j’aurai l’occasion de le répéter plus tard – que l’Alternative est irresponsable, comme toujours lorsqu’il s’agit de finances publiques! Pour le bien des

bains des Pâquis et le bien-être des Genevoises et des Genevois, nous proposons la suppression de cette subvention, même temporairement, jusqu'à ce que toute la lumière soit faite sur la gestion des bains des Pâquis. Nous assumerons sans problème cette position par un vote à l'appel nominal. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je transmettrai vos propos à qui de droit.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Vous avez raison, Monsieur Chevalier: dans cette salle, il n'y a certainement pas les bons d'un côté et les méchants de l'autre. Par contre, il y a une capacité étonnante de mener de vrais faux débats! Et je pense que c'est ce que vous faites depuis une heure! Le débat est juste quand vous exigez la transparence, et M^{me} Richard l'a fait très habilement. Elle a dit que vous aviez le droit à une transparence minimale... Je pense, quant à moi, que nous avons le droit à une transparence maximale! Que la subvention concernée se monte à 420 000 francs ou à 10 000 francs, cela revient au même. Le Conseil administratif s'efforce d'exiger cette transparence dans tous les cas. Le dossier des bains des Pâquis est cogéré par Manuel Tornare et moi-même, et nous sommes tous deux très attentifs à la problématique de la transparence.

Il est vrai aussi qu'il était adéquat de demander au Contrôle financier un audit à la fois financier et de gestion, afin de disposer des documents permettant de comprendre en toute sérénité comment fonctionne l'alliance entre la buvette et les bains des Pâquis. Qu'on le veuille ou non, ces deux entités sont intimement liées: la buvette sans les bains n'aurait pas vraiment de raison d'être! Il est donc nécessaire, évidemment, que nous obtenions ces documents et que nous puissions les étudier, le Conseil administratif le souhaite au même titre que le Conseil municipal.

D'ailleurs, l'exécutif a entrepris ce travail de désenchevêtrement de la situation aux bains des Pâquis depuis quelque temps, bien avant que l'affaire n'éclate dans la presse. Nous porterons donc un regard attentif à la gestion des bains des Pâquis sur la base des documents qui nous seront fournis par le Contrôle financier, et nous regarderons en particulier qui fait quoi dans chacune des deux entités concernées. Ne vous en faites pas, Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif in corpore est conscient de l'ampleur de cette tâche et s'y est attelé depuis plusieurs mois déjà. Voilà pour le vrai débat.

Le faux débat, c'est quand je vous entends les uns et les autres dire que les bains des Pâquis sont un endroit merveilleux, mais qu'il faut soit soutenir l'association, même si en termes de gouvernance elle a encore certainement du travail à faire, soit jeter le bébé avec l'eau des bains, selon la jolie formule de M. Wisard.

Je crois que vous vous accordez tous à dire que les bains des Pâquis doivent continuer à fonctionner. Pour cela, il faut voter cette subvention. Ce faisant, vous demandez au Conseil administratif de poursuivre le travail qu'il fait déjà et qu'il s'engage à continuer de faire.

Nous attendons le rapport du Contrôle financier, et nous lui demanderons même – bien qu'il ne soit qu'administrativement relié au Conseil administratif – d'accorder la priorité à ce dossier et de travailler avec célérité. Ensuite, nous prendrons nos responsabilités et nous verrons bien quelles mesures nouvelles il s'agira éventuellement d'imposer à l'Association des usagers des bains des Pâquis. Le dialogue avec cette dernière est déjà engagé depuis plusieurs semaines, grâce à l'aide d'un ancien conseiller municipal aujourd'hui député, M. Pierre Losio; je crois que nous pouvons toutes et tous lui en être reconnaissants, car il a fait un excellent travail.

Mais ne vous en faites pas: les bains des Pâquis continueront à fonctionner. Leurs responsables sont prêts, le cas échéant, à adopter de nouvelles normes comptables, à procéder à des clarifications et à réformer la gestion des lieux. Comme l'a dit M. Buschbeck, c'est au Conseil administratif que revient la responsabilité de surveiller la gestion des subventionnés. Il effectuera ce travail, et vous pouvez donc toutes et tous voter sans états d'âme le maintien de la subvention de 420 000 francs destinée à l'Association des usagers des bains des Pâquis. Nous serons assez grands pour discuter en temps voulu des problèmes ultérieurs et les résoudre ensemble.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement est refusé par 46 non contre 26 oui.

Ont voté non (46):

M^{me} Valérie Bourquin (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Vera Figurek (AGT), M^{me} Catherine Gaillard (AGT), M. Gilles Garazi (Ve), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Miguel Limpo (Ve), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Mary Pallante (S), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Pierre Rumo (AGT),

M. Fabien Sartoretti (Ve), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté oui (26):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Simon Brandt (R), M. Rémy Burri (R), M^{me} Christine Camporini (R), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (R), M. Olivier Fiumelli (R), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Anne-Marie Gisler (R), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Vincent Maitre (DC), M. Robert Pattaroni (DC), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Jean Sanchez (L).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (7):

M. Grégory Baud (R), M. Jacques Baud (UDC), M. Patrick Baud-Lavigne (S), M^{me} Laetitia Guinand (L), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Olivier Tauxe (UDC).

Présidence:

M. Thierry Piguet (S), président, n'a pas voté.

Le budget du département de M. Tornare, pages 65 à 78, est adopté.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous voilà au terme du deuxième débat sur le projet de budget 2009. Nous suspendons la séance pendant quelques minutes, afin que les services financiers de la Ville puissent me transmettre les chiffres définitifs que nous voterons tout à l'heure. Je vous demande de profiter de cette interruption pour déposer les derniers amendements en vue du troisième débat.

(La séance est suspendue de 21 h 35 à 21 h 48.)

Le président. Mesdames et Messieurs, nous passons au vote des arrêtés avec les nouveaux chiffres. Auparavant, je vous en donne lecture.

(Le président donne lecture des arrêtés.)

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I amendé est accepté par 40 oui contre 35 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté par 50 oui contre 25 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III est accepté par 48 oui contre 16 non (10 abstentions).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Arrêté I. – Budget administratif et mode de financement

Article premier. – Budget de fonctionnement

Fr.

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à	1 146 446 297
sous déduction des imputations internes de	72 175 097
soit un total des charges nettes de	1 074 271 200
et les revenus à	1 147 839 219
sous déduction des imputations internes de	72 175 097
soit un total des revenus nets de	1 075 664 122

L'excédent de revenus présumé s'élève à 1 392 922 francs.

Art. 2. – Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

a) patrimoine administratif	
dépenses	75 000 000
recettes	0
investissements nets	75 000 000

b) patrimoine financier		
dépenses		20 000 000
recettes		<u>0</u>
investissements nets		20 000 000
c) total		
dépenses		95 000 000
recettes		<u>0</u>
investissements nets		95 000 000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

Art. 3. – Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

	Fr.	Fr.
a) patrimoine administratif		
investissements nets		75 000 000
amortissements ordinaires	66 166 887	
amortissements complémentaires	0	
excédent de revenus de fonctionnement	+ <u>1 392 922</u>	
autofinancement		<u>67 559 809</u>
insuffisance de financement		7 440 191
b) patrimoine financier		
investissements nets		20 000 000
amortissements (autofinancement)		<u>2 541 061</u>
insuffisance de financement		17 458 939
c) total		
investissements nets		95 000 000
amortissements ordinaires	68 707 948	
amortissements complémentaires	0	
excédent de revenus de fonctionnement	+ <u>1 392 922</u>	
autofinancement		<u>70 100 870</u>
insuffisance de financement		24 899 130

Art. 4. – Compte de variation de la fortune

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 1 392 922 francs correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

Art. 5. – Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisition de collections.

Arrêté II. – Centimes additionnels*Article premier*

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2009, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Art. 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2009 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Art. 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2009.

Arrêté III. – Emprunts*Article premier*

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2009 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par l'arrêté I, article 3, arrondi à 24 000 000 de francs, dans le cas où ce dernier montant ne serait pas couvert par l'excédent de trésorerie.

Art. 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Art. 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2009, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

(La séance est suspendue de 21 h 55 à 22 h.)

Troisième débat

Tous les départements.

Toutes les pages, toutes les cellules,

groupes de comptes 30x, Charges de personnel.

Le président. Le premier amendement de ce troisième débat émane des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien. Il demande une diminution de 5 205 683 francs, correspondant à la suppression de 42,5 postes de travail que le Conseil administratif demandait d'ajouter au budget 2009. Les auteurs de cet amendement estiment que «cette augmentation de personnel est inappropriée, compte tenu de la situation économique et de l'absence d'évaluation des besoins réels».

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'objectif N° 1 du Conseil administratif, avec ce projet de budget 2009 mais déjà au début de la législature, c'est la gestion exemplaire des ressources humaines. Or nous constatons aujourd'hui que ce Conseil a bien de la peine à gérer ses relations avec les partenaires sociaux et le personnel. Nous attendons, pour notre part, qu'il propose des solutions...

Celle qui est préconisée par le biais de cette augmentation de personnel est complètement contradictoire par rapport aux propos tenus tout à l'heure par la magistrate Salerno au sujet des problèmes auxquels nous serons confrontés en raison de la crise économique et bancaire. Et voilà que le Conseil administratif nous demande 42,5 nouveaux postes, auxquels s'ajoutent les 60 postes d'agents municipaux qui seront réaffectés dans l'administration puisqu'on a externalisé le service des amendes. Aux yeux de l'Entente, une telle position est irresponsable, et nous ne pouvons pas l'accepter.

C'est pour cette raison que nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de revenir sur cette décision et de bloquer la création de ces 42,5 postes. Il n'est pas possible d'accepter une telle augmentation de personnel dans le contexte économique actuel.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux de la gauche, si ce troisième débat n'a pas pour finalité de vous faire changer d'avis sur l'irresponsabilité dont vous ferez preuve tout à l'heure en créant ces 42,5 nouveaux postes et en augmentant considérablement la masse salariale de la Ville de Genève, nous espérons au moins que les citoyennes et les citoyens de Genève comprendront bien que l'Entente prend ses responsabilités aujourd'hui, dans une situation économique plus que morose, reconnue par M^{me} Salerno elle-même pas plus tard que ce matin, comme l'a très justement appelé M. Lathion.

Nous pourrions débattre longtemps de la pertinence du *personal stop*. L'important est de souligner que la masse salariale de la Ville de Genève est trop importante. En créant 42,5 nouveaux postes, notre municipalité prend réellement le risque de décevoir la population l'année prochaine et les suivantes, car les finances ne permettront pas d'assumer toutes les dépenses engagées dans ce budget. Aujourd'hui, notre collectivité publique fait ce que personne d'autre ailleurs ne ferait, en ces temps incertains: elle augmente sa masse salariale sans avoir la garantie de pouvoir respecter ses engagements et en assumer le coût par la suite.

Bien évidemment, nous préconisons la suppression de ces 42,5 nouveaux postes. Vous refuserez sans doute cet amendement – j'imagine que tel sera le sens de l'intervention de M. Zaugg dans quelques instants. En tout cas, nous prenons la population à témoin de l'irresponsabilité de la majorité municipale actuelle.

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, en troisième débat, l'Alternative refusera à nouveau cet amendement portant sur la suppression de 42,5 postes dans tous les groupes 30 du projet de budget 2009, pour la raison qu'il a été clairement démontré que tous ces postes étaient absolument nécessaires au fonctionnement de notre administration municipale.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 27 oui (6 abstentions).

Page 7, cellule A800010, Conseil administratif, groupe de comptes 361, Subventions accordées – cantons (Compagnie générale de navigation sur le lac Léman, page 7 des subventions).

Le président. L'amendement suivant émane lui aussi des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien. Il demande une augmentation de 50 000 francs de la subvention destinée à la Compagnie générale de navigation, qui passerait aussi à 300 000 francs.

M. Simon Brandt (R). Mesdames et Messieurs, nous redéposons cet amendement en troisième débat après l'avoir modifié en fonction de vos remarques de tout à l'heure. En effet, l'Entente a jugé que demander 150 000 francs était peut-être trop ambitieux, c'est pourquoi nous vous proposons donc une augmentation de 50 000 francs seulement de la subvention destinée à la Compagnie générale de navigation, ce qui lui permettra de pourvoir à 1/8^e de ses besoins supplémentaires.

Nous estimons que la Ville de Genève doit montrer ainsi qu'elle est toujours un partenaire de négociation fiable et qu'elle est prête à apporter sa quote-part. Ce matin, je vous ai parlé longuement de mobilité douce, et je reprends cet argument en troisième débat en lui ajoutant l'aspect touristique. La Compagnie générale de navigation est importante pour le tourisme genevois; les visiteurs de notre ville, ainsi que nos concitoyens, aiment beaucoup faire le tour du lac. L'une des attractions les plus sympathiques de Genève est justement de monter dans l'un de ces bateaux de la Compagnie générale de navigation et de faire le tour de la rade avec vue sur les communes adjacentes.

Par conséquent, je vous en conjure, Mesdames et Messieurs, montrez que vous êtes favorables au tourisme et à l'histoire de Genève si bien représentée par la Compagnie générale de navigation; il s'agit tout de même d'une tradition dans nos transports que nous ne pouvons pas jeter aux orties comme cela.

Pour conclure, j'en reviens à mon argument de ce matin concernant la mobilité douce: on ne peut pas en même temps vouloir que la Ville fasse des économies d'énergie et refuser cet amendement, avec pour conséquence directe que les habitants des communes suburbaines qui se déplacent actuellement en bateau grâce à la Compagnie générale de navigation utiliseront désormais leur voiture. Nous avons fait un pas vers vous en diminuant de 100 000 francs l'augmentation que nous vous proposons. Ces 50 000 francs que nous demandons en troisième débat ne correspondent qu'à 1/8^e des besoins supplémentaires de la Compagnie générale de navigation. Votez donc cet amendement!

M. Georges Queloz (L). Je peux imaginer que, quand la Compagnie générale de navigation a vu le jour, c'est à l'unanimité du Conseil municipal qu'elle a reçu le soutien de la Ville, même si la gauche et la droite avaient sans doute des raisons différentes de voter oui. Je suppose que la droite songeait aux retombées économiques directes et indirectes – notamment sur le plan touristique – de l'exploitation de la navigation sur le lac, tandis que la gauche y voyait le moyen de permettre à toute une catégorie de la population de prendre le bateau à des prix accessibles. Evidemment, à partir du moment où on coupe le financement d'une entreprise comme la Compagnie générale de navigation, les prix du transport deviennent vite très élevés et ne sont plus à la portée de tout le monde.

J'invite donc la gauche à réfléchir à cela – une fois n'est pas coutume... Quant au Conseil administratif et à sa manière de négocier en décidant qu'il coupe tout simplement dans les subventions, je lui signale que ce n'est pas ainsi que l'on vient à la table des discussions, il me semble que le personnel de la Ville en sait quelque chose...

M. Pascal Rubeli (UDC). Chers collègues, en ce qui concerne la Compagnie générale de navigation, j'axerai ma prise de position du troisième débat sur la notion d'image. Il s'agit bel et bien de l'image que Genève doit donner pour assurer son tourisme, son économie et ses transports. Je ne reviendrai pas sur le soutien de mon groupe à la pluralité des modes de transport, mais il n'est pas acceptable que des bateaux desservant six ou sept ports ne puissent plus naviguer.

Certes, les communes concernées doivent elles aussi faire un effort – les négociations sont en cours avec le Conseil administratif – en faveur de ce magnifique moyen de transport que nous avons sur le lac. Mais il n'est pas normal que la Ville ne fasse pas un geste pour sa population, son lac et sa rade. Nous ne pouvons pas accepter la suppression de sept ou huit dessertes importantes, dans des communes qui ont aussi besoin pour leur économie de recevoir des visiteurs.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs, je vous demande de bien vouloir accepter cette petite augmentation de 50 000 francs pour la Compagnie générale de navigation, afin de renforcer les arguments que le Conseil administratif devra faire valoir dans les négociations futures avec les communes.

M. Alexandre Wisard (Ve). Tout à l'heure, l'Alternative a refusé les 150 000 francs supplémentaires demandés par l'Entente pour la Compagnie générale de navigation, car nous demandions au Conseil administratif de faire preuve de plus de fermeté dans ses négociations avec les communes riveraines du lac. A présent, l'Entente est devenue plus raisonnable et ne demande plus que 50 000 francs. C'est un montant symbolique, car il me semble que le Conseil administratif dispose déjà actuellement d'une somme de 250 000 francs destinée à la Compagnie générale de navigation.

Si la majorité de notre parlement veut lui voter ces 50 000 francs supplémentaires pour atteindre un total de 300 000 francs, pourquoi pas? On peut admettre que notre commune verse un franc par habitant pour soutenir cette entreprise. Par conséquent, l'Alternative acceptera cet amendement; elle y mettra juste une condition: ces 50 000 francs supplémentaires ne devront être versés que lorsque nous serons sûrs que les autres communes desservies par les bateaux de la Compagnie générale de navigation lui accorderont elles aussi le même montant.

M. Jean-Charles Lathion (DC). L'Entente est évidemment très heureuse d'apprendre la position de l'Alternative. J'aimerais rappeler que nous avons tous contribué, au Conseil municipal, à la restauration des beaux bateaux de la Compagnie générale de navigation. Il est vrai que l'argument touristique a une certaine importance pour Genève, mais n'oublions pas les communes environnantes! Au sein de l'Entente, nous avons analysé la situation et nous sommes tout à fait d'accord de dire que lesdites communes doivent comprendre l'effort qu'elles doivent fournir de leur côté. Il n'est pas normal que la Ville paie pour elles, d'autant plus que certaines sont économiquement très à l'aise et pourraient contribuer davantage à ce que les ports du Léman soient suffisamment desservis.

Cette somme de 50 000 francs est modeste, par rapport à celle que nous avons proposée au départ, mais c'est un geste symbolique qui devrait donner des arguments supplémentaires au Conseil administratif dans ses négociations avec les autres communes. Donnons-lui les moyens de négocier! Nous remercions l'Alternative de le faire en acceptant cet amendement.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, naturellement, le Conseil administratif accueille toujours avec beaucoup de bienveillance tout amendement visant à accroître sa marge de manœuvre. Je tiens à préciser, après tous mes préopinants, que c'est bien de cela qu'il s'agit ici. En effet, comme l'ont dit certains à propos d'un amendement précédent, une subvention n'est pas une obligation, mais une autorisation de dépenser, susceptible d'être soumise à conditions.

Il est donc clair que le Conseil administratif, tout en accueillant avec bienveillance une augmentation potentielle de la subvention destinée à la Compagnie générale de navigation, aura à cœur de veiller à ce que les communes riveraines du lac, voire certaines communes situées au-delà de ses rives, participent également au financement de cette entreprise. Je pense même pouvoir m'engager ici, au nom de mes collègues, à essayer de les mener en bateau dans une croisière ayant pour objectif de recueillir quelque somme supplémentaire de ponton en ponton... Si ces 50 000 francs peuvent nous aider à faire cette croisière financière, nous en serons ravis et nous ne manquerons pas d'en informer le Conseil municipal...

Blague à part, Mesdames et Messieurs, je vous tiendrai évidemment au courant des négociations qui auront lieu tout prochainement avec les autres communes, afin de voir à combien se montera la participation de la Ville dans cette affaire. Mais nous vous remercions d'ores et déjà de votre soutien, si vous décidez d'accroître notre marge de manœuvre en votant cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à l'unanimité.

Page 11, cellule 1001510, Centimes additionnels et impôts spéciaux: groupe de comptes 351, Dédommagements à des collectivités publiques – cantons; groupe de comptes 400, Impôts sur le revenu et la fortune; groupe de comptes 401, Impôts sur le bénéfice et le capital.

Le président. Nous avons reçu trois amendements de l'Union démocratique du centre, que nous traiterons conjointement. Le premier demande une diminution de 699 064 francs correspondant à l'ajustement des frais de perception suite à la diminution de 1 centime additionnel pour les personnes physiques et morales. Le deuxième demande une diminution de 12 544 857 francs correspondant à la diminution de 1 centime additionnel pour les personnes physiques, et le troisième demande une diminution de 2 989 890 francs correspondant à la diminution de 1 centime additionnel pour les personnes morales.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, «rien ne pourra altérer le fond de mon âme, et je poursuivrai ma route droite et ferai ce que je crois juste et honorable». Ainsi s'exprimait Frédéric II. En vous proposant une diminution d'un centime additionnel, je suis conscient de la dureté des temps pour nos communiens, et cela me préoccupe.

Un article paru le 25 juillet 2008 évoquait les conclusions de l'Office cantonal de la statistique en matière de revenu des citoyens: pour ce qui est de la Ville de Genève, la moitié des contribuables a un revenu annuel inférieur à 61 186 francs, comme je l'ai déjà dit ce matin. L'étude de l'Office cantonal de la statistique précise qu'il ne s'agit pas d'une moyenne, mais du salaire médian, soit du palier qui divise l'ensemble des salariés en deux parties égales: 50% d'entre eux gagnent moins que le salaire médian, les autres 50% gagnent plus. Vous qui prétendez avoir le monopole du cœur et de la défense des bas salaires, j'espère que vous me suivrez en adoptant la diminution d'un centime additionnel.

Je répète que j'ai demandé ce matin au Conseil administratif de me donner le vrai chiffre des recettes fiscales. Or il ne me le donnera pas plus ce soir qu'il n'a accepté de le faire ce matin! Je vous donne rendez-vous dans deux ans, Mesdames et Messieurs, lorsque les comptes 2008 seront bouclés. Rira bien qui rira le dernier! Nous verrons alors qui avait raison, malgré tous les oiseaux de mauvais augure. Comme je connais d'ores et déjà le résultat du vote de cet amendement, je terminerai mon intervention par une autre citation, de Guillaume d'Orange cette fois-ci: «Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer.» Nous redemanderons cette diminution de 1 centime additionnel au débat budgétaire de l'année prochaine. La fiscalité doit être abaissée!

M. Jean-Marc Froidevaux (L). «Il n'est pas nécessaire d'espérer réussir pour entreprendre»... C'est précisément le contraire que je vous exposais ce matin en tant que rapporteur de minorité de l'Entente, Mesdames et Messieurs! En effet, il ne peut y avoir de processus de baisse de la fiscalité qu'après mûre réflexion, à la condition expresse que ledit processus soit complètement abouti et d'une efficacité démontrée. On nous cite Frédéric II pour justifier la baisse de l'impôt... C'est une jolie référence! Néanmoins, il en est une autre s'appliquant plus directement au Conseil municipal: je veux parler de la loi sur l'administration des communes (LAC), qui est sensiblement moins romantique et qui nous impose, au terme de la procédure budgétaire, de ne pas avoir d'aggravation du déficit. Par conséquent, toute diminution des recettes de la Ville votée au budget doit être compensée par une diminution des charges et vice-versa.

Par la force des choses, les amendements proposés ici par l'Union démocratique du centre ne peuvent tout simplement pas être votés. Au lieu de nous faire de longues citations à leur sujet, je suggère simplement à ce groupe, puisqu'il n'est pas en mesure de nous proposer en troisième débat des réductions de charges équivalentes à une quinzaine de millions de francs, de retirer ces amendements. De la sorte, nous terminerons notre débat budgétaire comme nous l'avons entrepris: dans la sérénité que j'évoquais il y a un certain nombre d'heures déjà.

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). Diminuer les revenus de la Ville, c'est aussi diminuer les prestations qu'elle offre à ses communiens. Proposer une baisse de rentrées fiscales, c'est donc diminuer l'aide apportée à une population qui subit déjà la crise financière. Ce qui augmente le pouvoir d'achat, ce n'est pas la baisse des impôts, ce sont les augmentations de salaire! La diminution de 1 centime additionnel représente une économie de 50 francs pour les petits revenus. Mesdames et Messieurs de l'Union démocratique du centre, c'est cela que vous voulez nous faire voter? Vous essayez de nous faire croire que vous voulez faire des cadeaux à la population en diminuant de 50 francs les impôts annuels des petits revenus! Réfléchissez!

M. Robert Pattaroni (DC). Je voudrais rassurer M. Hämmerli: les «vrais» chiffres des recettes fiscales n'existent pas. Ce sont en fait les prévisions que les experts du monde entier nous livraient l'été dernier... On l'a constaté: ces chiffres que nous croyions crédibles ne signifient plus rien! Par conséquent, nous savons pertinemment que les données dont peut disposer aujourd'hui le Conseil administratif ne sont pas fiables. Il faut l'admettre. M. Hämmerli passera la fin de l'année sans avoir la réponse qu'il attend...

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, pour notre part et d'un point de vue strictement juridique, nous ne pouvons que nous rallier aux propos de M. Froidevaux: si nous ne sommes pas capables de compenser la baisse des recettes de la Ville qu'implique la diminution de 1 centime additionnel par une baisse équivalente des charges, ces amendements deviennent *de facto* illégaux.

Nous tenons à relever deux points. Premièrement, nous nous félicitons que, au Grand Conseil et au niveau fédéral, l'Entente – alliée, cette fois, avec l'Union démocratique du centre – ait réussi à voter un certain nombre de baisses fiscales très bien ciblées, puisqu'elles concernent les petites et moyennes entreprises, ainsi que les familles. Ces baisses fiscales au niveau cantonal et fédéral auront une influence mécanique sur la fiscalité municipale: en effet, la valeur du centime additionnel municipal baissera considérablement dès l'année 2010. Je le répète, nous nous félicitons de ces baisses décidées par nos instances cantonales et fédérales; pour nous, elles sont suffisantes, en ces temps d'incertitude.

M. Hämmerli semble croire que les recettes fiscales augmenteront, et même beaucoup plus que les experts nous le disent. Nous sommes au regret de constater qu'il a tort. Les experts cantonaux et municipaux, ainsi que différents représentants des grandes banques regroupés dans le Groupe de perspectives économiques, publient tous les trimestres des études diffusées sur le site internet de l'Etat de Genève – ainsi que sur celui de la Ville, me semble-t-il. Or, que nous disent ces experts? La conjoncture ne cesse de s'aggraver de trimestre en trimestre, les recettes fiscales vont donc forcément baisser. Chaque trimestre, les experts revoient la fiscalité à la baisse! Nous ne pouvons pas les taxer de pessimisme excessif, il nous faut donc rester prudents. Telle est la raison pour laquelle nous refusons cette baisse de la fiscalité proposée dans les amendements de l'Union démocratique du centre.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Pas vous et pas cela, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux de l'Entente! Je crois avoir été très clair: à 10 h, ce matin, j'ai rencontré quelqu'un qui sait de quoi il parle en matière de finances cantonales et je me rappelle bien ce qu'il m'a dit. Je ne veux pas impliquer cette personne en la nommant, mais le maire était présent et il a entendu comme moi.

Je rappelle que, lundi prochain, les Chambres fédérales voteront 6 milliards de francs, qui seront gérés dans le 26^e canton suisse, l'île de Jersey, en exil comme Victor Hugo... Alors, s'il vous plaît, cessez vos leçons de finances! N'invoquez pas les mânes, les experts et tout le reste! Nous avons bien vu où ils nous ont menés, vos grands experts: dans une impasse! Et quand les affaires vont mal,

quand les grands experts et les grands financiers se plantent, on demande à l'Etat de payer... Je n'invente rien! M. Rey, conseiller national valaisan, disait que le contribuable peut faire un effort, certes, que les citoyennes et les citoyens de ce pays peuvent comprendre que l'Etat vole au secours des banques, mais qu'ils attendent aussi qu'on fasse un geste en leur faveur.

Mis aux voix, les trois amendements ci-dessus sont refusés par 57 non contre 8 oui (10 abstentions).

Page 25, cellule 2001000, Direction constructions et aménagement, groupes de comptes 30x, Charges de personnel.

Le président. L'amendement suivant émane des groupes libéral et radical. Il demande une diminution de 64 823 francs correspondant à la suppression d'un demi-poste de responsable de la communication à la direction du département des constructions et de l'aménagement.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs, nous entendons être cohérents avec notre discours de tout à l'heure en matière de nouveaux postes. Il n'y a pas de bons ou de mauvais postes. Mais franchement, s'il y a une fonction qu'il est possible de remplir au sein même de l'administration et du département de M. Pagani sans créer de demi-poste supplémentaire, c'est bien celle de responsable de la communication! Nous voterons donc la suppression de ce demi-poste.

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout à l'heure, lors d'un débat précédent, j'ai été mis en cause par le groupe des Verts pour des propos que j'aurais tenus en commission des finances au sujet des bains des Pâquis. Cette fois-ci, je demanderai aux Verts de suivre leurs commissaires aux finances et de ne pas les déjuger, car ils ont fait la démonstration que ce demi-poste était inutile. En effet, ils ont reconnu que toute la communication liée aux aménagements du tram, notamment, était déjà effectuée par l'Etat.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). J'interviens au nom de l'Alternative. J'aimerais rassurer M. Fiumelli: l'Alternative a pris sa décision en toute sérénité. Les socialistes et le groupe A gauche toute! étaient opposés à la suppression de ce demi-poste en commission, et le groupe des Verts a rejoint leur position après

avoir entendu les explications de M. Pagani. Ce dernier a lui aussi tenu compte de la demande des Verts, qui voulaient que la concertation soit incluse dans le cahier des charges de ce responsable de la communication. Cette précision a donc été apportée à la définition de ladite fonction.

Je l'ai dit tout à l'heure et je ne reprendrai pas tout mon développement, mais je rappelle qu'il est important pour l'Alternative d'accompagner les projets, notamment dans le domaine du génie civil, afin que leur réalisation soit une réussite. Les départements cantonaux, surtout en matière de construction, ont des chargés de communication qui accompagnent les projets. J'invite donc le groupe libéral à suivre la politique pratiquée par leur propre conseiller d'Etat et à accepter que l'Alternative l'applique en Ville de Genève.

Il est nécessaire qu'un fonctionnaire accompagne les projets et favorise leur réalisation. Nous savons combien les projets de génie civil demandent du temps et occasionnent des désagréments aux habitants et aux commerçants. Le demi-poste demandé par M. Pagani sera confié à une personne qui aura pour mission d'entendre les doléances des citoyens, d'essayer d'y répondre, d'accompagner les projets ou même de les modifier au vu des critiques formulées par la population. La Ville a tout à y gagner!

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme l'a dit le préopinant libéral, pour des raisons de cohérence, le groupe de l'Union démocratique du centre n'a pas l'habitude de changer d'avis. Nous l'avons démontré à maintes reprises. Comme nous l'avons déjà précisé en deuxième débat, ce demi-poste de responsable de la communication au sein du département de M. Pagani est primordial à nos yeux. En effet, d'importants travaux auront lieu prochainement sur le territoire de la Ville de Genève. Pour ne citer qu'un exemple: le tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB). Il faut que l'information diffusée à nos communiens soit optimale. Pour cette raison, le groupe de l'Union démocratique du centre ne soutiendra pas cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 48 non contre 27 oui.

*Page 28, cellule 2403000, Energie,
groupe de comptes 311, Mobilier, machines, véhicules et matériel.*

Le président. Nous passons à un autre amendement des groupes libéral et radical, qui demande une diminution de 1 000 000 de francs correspondant à la suppression de la somme destinée à l'achat et la mise en place de panneaux solaires. Cette somme a été votée cet après-midi sur amendement des Verts.

M. Alexis Barbey (L). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, j'aimerais préciser que l'Entente est favorable à l'énergie solaire et à toutes les énergies renouvelables. Cependant, dans le cas présent, il s'agit de dépenser 1 million de francs de manière adéquate. Lorsque la Ville achète des panneaux solaires, il s'agit d'un investissement. L'énergie produite par ces panneaux solaires permet de générer un revenu qui, lui, s'inscrit dans les comptes de fonctionnement. Au budget, nous nous occupons uniquement de fonctionnement, il ne nous est donc pas possible d'inclure cet achat de panneaux solaires dans une rubrique de fonctionnement.

Pour développer des énergies durables, il faut aussi adopter des méthodes comptables durables. C'est pourquoi nous vous proposons de tenir compte de ce que nous suggérait tout à l'heure le magistrat Pagani: il nous présentera en cours d'année des propositions d'investissement objet par objet, et nous aurons grand plaisir à les voter à ce moment-là. Mais la méthode de l'achat par attribution budgétaire n'est pas praticable.

M. Alpha Dramé (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux de droite, permettez-moi de vous expliquer pourquoi vous devez maintenir ce million symbolique pour l'achat de panneaux solaires. Admettons que nous disposons de 1 million de francs et que nous achetons du fioul lourd à raison de 2 francs le litre, ce qui nous donne 500 tonnes de fioul lourd. A ce stade, permettez-moi de faire un peu de chimie: le fioul lourd vient du triacontane et le CO₂ dégagé par chaque molécule est d'un facteur 3,75. Cela signifie que 500 tonnes de fioul lourd produisent 2000 tonnes de CO₂. Par conséquent, c'est tout cela que nous ne relâcherons pas dans l'atmosphère en acceptant ce million pour les panneaux solaires. Et encore, je n'ai cité que le CO₂, et pas le CO, à savoir l'oxyde de carbone qui cause les pluies acides et des maladies comme l'asthme.

Vous comprendrez donc pourquoi le groupe des Verts et l'Alternative, toujours cohérents dans leur politique, soutiendront jusqu'au bout ce budget qui est ce soir un peu plus «vert» que ce matin. Mesdames et Messieurs, je vous prie de maintenir ce million de francs pour les panneaux solaires, et donc de rejeter cet amendement. Ce sera ainsi 2000 tonnes de CO₂, sans parler de l'oxyde de carbone, que nous n'émettrons pas dans la nature.

M. Pascal Rubeli (UDC). Chers collègues, le groupe de l'Union démocratique du centre, à l'instar de l'Entente et de tous les autres groupes, n'est pas opposé aux énergies renouvelables. Cependant, nous sommes en train de parler du budget de fonctionnement de la Ville, et non pas des investissements. Le

magistrat Pagani nous a dit que voter ce million pour les panneaux solaires donnerait une image positive de nos volontés pour la Ville; nous aimerions évidemment donner une telle image positive, mais nous devons d'abord rester concrets et cohérents.

Le magistrat nous l'a très clairement signalé, et nous pouvons lui faire confiance: en ce qui concerne les investissements, pour toute dépense supérieure à 100 000 francs, il est obligé de passer par le Conseil municipal avec une proposition de crédit. Il le fera! Ce million de francs pour les panneaux solaires sera dépensé! Nous le souhaitons, nous le demandons. Mais cela doit se faire selon la procédure normale en matière d'investissements. Nous voterons donc cet amendement, car nous estimons qu'il faut procéder par un autre moyen que celui proposé par l'Alternative, un moyen légal et technique, afin d'obtenir le même résultat en matière d'énergie renouvelable.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). J'interviens au nom de l'Alternative. L'Entente craint que nous inscrivions des investissements au budget de fonctionnement. Mais regardez dans quelle cellule figure le million de francs que nous avons voté tout à l'heure et que vous proposez maintenant de supprimer, Mesdames et Messieurs de la droite! Il s'agit de la cellule «Energie», groupe 311: «Mobilier, machines, véhicules et matériel». Ce que nous demandons, ce n'est ni plus ni moins que l'achat de panneaux solaires, c'est-à-dire de matériel. Notre volonté coïncide donc parfaitement avec la finalité de la cellule et du groupe de comptes où nous avons inscrit cet achat.

Evidemment, vous avez en fait peur de dépenser autant d'un coup! Mais il est possible de procéder à plusieurs petits achats de moins de 100 000 francs, même si le total de la somme inscrite dans la ligne budgétaire concernée est largement supérieur. Evidemment, si un achat dépasse 100 000 francs, le Conseil administratif soumettra une proposition au Conseil municipal, car la loi veut qu'au-delà de ce montant tout achat passe dans les investissements. Mais la Ville peut acheter régulièrement des panneaux solaires à installer sur ses immeubles de manière à ce que cela coûte chaque fois moins de 100 000 francs. Ce genre de dépenses peut donc très bien dépendre d'une ligne permettant l'achat de matériel.

Par conséquent, je trouve qu'il est un peu facile d'inventer des failles techniques quant à nos amendements écologiques pour justifier leur refus. Tout simplement, la droite n'ose pas dire qu'elle ne veut pas mettre des moyens pour l'écologie et les panneaux solaires! Je précise qu'il y a deux sortes de panneaux solaires: soit ils permettent de préchauffer l'eau et d'éviter d'utiliser une énergie sale pour le faire, soit ils servent à la production d'électricité que nous pourrions ensuite remettre sur le marché.

Finalement, tous les amendements écologiques déposés aujourd'hui en matière d'énergie renouvelable sont très cohérents. Nous proposons de stopper la consommation excessive des fluides énergétiques sales, tout en essayant d'augmenter les énergies renouvelables. C'est simple: on enlève de l'énergie sale, et on met de l'énergie renouvelable à la place. C'est un cycle très vert, très écologique. Cela permettra au Conseil administratif et au département des constructions et de l'aménagement de mener une véritable politique volontariste, ce que tout le monde ici leur demande toujours de faire. Il faut installer des panneaux solaires sur les constructions de la Ville, lors des rénovations, et en général partout où cela peut se faire.

Ainsi, nous avançons vers l'objectif fixé pour l'an 2050, à savoir atteindre un taux de 100% renouvelable. Il me semble que tout le monde défend cette perspective, dans ce parlement. Par conséquent, Mesdames et Messieurs, nous vous saurons gré de ne pas voter cet amendement libéral et radical et d'accepter de maintenir le million que nous avons voté tout à l'heure.

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, faire de grands discours politiques, c'est bien. Nous donner des cours de chimie au sein du Conseil municipal, c'est bien aussi... Mais, ce soir, nous sommes en train de voter un budget, et nous devons respecter des règles budgétaires fixées par la loi. Cette loi stipule précisément la différence entre un investissement et une dépense de fonctionnement.

Je signale à M^{me} Klopmann – vous lui transmettez cette information, Monsieur le président – que cette différence porte uniquement sur la durée de vie du bien. Le seuil de 100 000 francs n'a rien à voir avec cela. Ne peuvent figurer dans une rubrique de fonctionnement que les biens ayant une durée de vie inférieure à une année; c'est généralement le cas pour les gommes et les crayons, même si on peut aussi les utiliser pendant deux ans, voire deux ans et demi... Mais, en tout cas, les panneaux solaires – à moins que vous estimiez qu'ils seront cassés ou changés chaque année – durent généralement entre cinq et dix ans au minimum; leur achat doit donc figurer parmi les investissements. Telle est la règle, c'est ainsi que la loi est libellée et nous ne pouvons pas procéder autrement.

Pour toutes ces raisons, nous accepterons cet amendement, mais, je vous le répète, nous serons tout à fait favorables à tout crédit d'investissement sérieux qui nous sera présenté pour l'achat de panneaux solaires. Nous serons prêts à le voter sans aucun problème, mais nous ne pouvons pas utiliser sur cette rubrique de fonctionnement.

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, décidément, nous n'avons pas tous la même notion de la valeur de l'argent!

Jusqu'à aujourd'hui, nous entendions parler du franc symbolique; et maintenant, M. Dramé nous parle du million symbolique... C'est le vert-millon! Et si vous cherchez la couleur du vermillon, c'est rouge! Pour ma part, je vais vous dire quelle est la différence entre 1 million et 1 milliard de francs: 1 million, c'est 12 centimètres de billets de 1000 francs; 1 milliard – soit le budget de la Ville – c'est la hauteur du jet d'eau! Si vous voulez un autre exemple, mettez les billets de 1000 francs les uns au bout des autres: 1 million, c'est la largeur de la plaine de Plainpalais; 1 milliard, c'est Genève-Sierre.

Mais revenons-en aux choses sérieuses. Aujourd'hui, il est question d'inscrire une somme qui relève des investissements dans le budget de fonctionnement. Le magistrat nous a parlé de la limite de 100 000 francs au-delà de laquelle tout achat doit être soumis au Conseil municipal par le biais d'une proposition, mais je rappelle que, selon la loi sur l'administration des communes (LAC), ce montant est un plafond, et non un seuil. Même pour un coût inférieur, par exemple dans le cas du changement du parquet de la salle de gymnastique à la rue du 31-Décembre, on nous a soumis une proposition d'investissement. C'est cela qui est correct. Par conséquent, quand vous voudrez installer pour 60 000 ou 70 000 francs de panneaux solaires sur un toit, Monsieur Pagani, vous nous soumettrez une proposition y afférente. Vous avez bien vu que la majorité de ce plénum était favorable à une politique énergétique écologique, et c'est dans ce sens-là que nous devons aller – mais, pour des raisons essentiellement comptables et de transparence quant au fonctionnement de la Ville, les investissements doivent être votés en tant que tels.

M. Pascal Rubeli (UDC). Monsieur le président, vous transmettez à M^{me} Klopmann qu'il est faux de prétendre que la droite n'a pas envie de parler d'écologie et de développement durable, ou qu'elle en parle mais n'a pas l'intention d'y mettre les moyens. Personne ne refuse d'y mettre les moyens, simplement nous ne les mettons pas de la même manière que la gauche. Les crédits d'investissement sont suffisamment importants comme cela, et le magistrat Pagani a encore de la marge pour se permettre de nous soumettre des propositions en vue d'atteindre l'objectif fixé. Tout est dans la manière de procéder. Nous faire un procès d'intentions en prétendant que nous parlons écologie mais n'en voulons pas, ce n'est pas correct et c'est dommage! Tout simplement parce que tel n'est pas le cas! Il est clair que nous sommes pour l'énergie renouvelable, mais que nous entendons la financer autrement que la gauche, comme cela a déjà été dit à plusieurs reprises.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 48 non contre 26 oui.

Page 76, cellule 5009060, Piscines, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Subvention Association usagers bains des Pâquis, page 25 des subventions).

Le président. Le dernier amendement de ce troisième débat émane des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien. Il demande une diminution de 420 000 francs correspondant à la suppression de la subvention destinée à l'Association des usagers des bains des Pâquis.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, il y a deux conditions à respecter en Ville de Genève en matière d'octroi de subventions – et cela, quelles que soient la nature du subventionnement et l'identité du subventionné, que ce soit un proche de la droite, de la gauche, du centre ou d'une extrême. La première des conditions posées, c'est la transparence financière du subventionné. C'est la moindre des choses que d'exiger une telle transparence, alors qu'il s'agit de dépenser des deniers publics. La deuxième condition est une saine gestion de l'instance subventionnée. Là encore, c'est la moindre des choses que d'imposer cela à quelqu'un ou à une association – une entité quelconque – qui a la chance de bénéficier des deniers publics.

Or aujourd'hui – et ce n'est malheureusement ni contestable, ni susceptible d'une quelconque appréciation d'un côté ou de l'autre de cette enceinte – ces deux conditions sont remises en cause dans le cas de la gestion des bains des Pâquis. Je ne dis pas qu'elles le sont à juste titre, car je ne le sais pas encore – mais toujours est-il qu'elles le sont! Il est vrai que le Conseil administratif a pris les choses en main et a demandé, d'une part, un audit au Contrôle financier, d'autre part, des modifications au sein de l'Association des usagers des bains des Pâquis et de la buvette. Il est vrai aussi que ladite association a pris des mesures en créant un comité ad hoc et en tentant de modifier ses statuts, afin d'éviter que les mêmes familles siègent au comité de l'association et parmi les gérants de la buvette en même temps – ce qui leur permettrait d'être juge et partie.

Cependant, pour l'Entente, ces mesures ne sont pas suffisantes pour justifier le maintien d'une aussi grosse subvention. Les prestations de l'Association des usagers des bains des Pâquis ne sont pas remises en question – je crois qu'il est important de le souligner – et les représentants de la gauche comme de la droite apprécient les bains des Pâquis. C'est un lieu magnifique, je connais même beaucoup de libéraux qui le fréquentent, et bien des socialistes et des Verts aiment à y flâner. Toutefois, cela ne justifie pas, à mon sens, le maintien de cette subvention ce soir.

Premièrement, nous devons respecter les exigences légales envers tout subventionné, qu'il soit apprécié de la population ou non, qu'il ait du succès ou non,

que ses prestations soient importantes ou non. Sinon, nous risquons de mettre en péril les conditions qui doivent être celles d'une entité publique subventionnante et la façon dont nous gérons l'argent public. Et cela, pour les libéraux et pour l'Entente, c'est inacceptable. Comme nous l'avons dit un peu plus tôt, si nous avons pu aujourd'hui geler cette subvention momentanément, c'est-à-dire interrompre son versement le temps d'attendre les résultats de l'audit mené par le Contrôle financier, nous l'aurions fait. Mais la procédure budgétaire ne le permet pas, et nous devons prendre une décision ce soir.

Nous avons deux possibilités. La première est de supprimer cette subvention, tout en décidant qu'elle sera remise immédiatement en cas de résultats concluants de l'audit financier et d'autres éventuels contrôles ultérieurs qui pourraient avoir lieu, si la gestion administrative de l'Association des usagers des bains des Pâquis s'améliore. La deuxième possibilité est de mettre les conditions légales de subventionnement entre parenthèses, sous prétexte que les bains des Pâquis sont appréciés de la population, et de se contenter d'une gestion floue dont nous ne connaissons pas les tenants et les aboutissants.

Nous le regrettons mais, pour l'Entente, il est tout simplement impossible de choisir la deuxième possibilité ce soir. Et cela, même si l'association en question est appréciée et représente finalement les intérêts de très nombreux Genevois. Nous ne pouvons nous résoudre à cette solution, car nous devons être beaucoup plus attentifs aux deniers publics qu'aux nôtres propres. Je crois que c'est là-dessus qu'il est important d'insister.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 45 non contre 26 oui.

Le président. Il n'y a plus d'amendements. En attendant les arrêtés des services financiers, je donne la parole à une représentante ou un représentant par groupe pour les prises de position de fin de débat. Je demanderai aux oratrices et aux orateurs d'être relativement brefs, et à tout le monde d'être à l'écoute. Je vous donne l'état de la situation après ce troisième débat: l'excédent de revenus s'élève à 1 342 922 francs.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). En préambule, le groupe socialiste remercie l'ensemble des fonctionnaires qui ont travaillé tout au long de cette journée de débat budgétaire. Nous avons déjà souhaité bonne retraite à M. Mariaux tout à l'heure, puisque c'était son dernier budget, mais nous tenons à lui réitérer nos félicitations. J'ai moi-même été vraiment impressionnée par la qualité de son travail, et les commissaires aux finances qui l'ont connu peuvent affirmer que ses

compétences sont telles qu'il n'a pas besoin de passer par la voie informatique pour donner des précisions sur une ligne ou une autre. M. Mariaux les connaît toutes dans le détail, et il peut expliquer au centime près à quoi correspond une subvention, une dépense... Vraiment, nous pouvons le remercier! Nous remercions également toutes les personnes qui l'ont accompagné ce soir.

Le Parti socialiste est content de pouvoir voter ce budget. Comme je l'ai dit ce matin, c'est un budget équilibré qui a su répondre à des impératifs extrêmement différents, c'est-à-dire fournir des prestations à l'ensemble de la population, alors même que la Ville doit faire face à un report de charges du Canton de près de 23 millions de francs. En même temps, ce budget permet aussi de réduire la dette, comme l'a rappelé tout à l'heure la magistrate, et de réaffirmer – c'est important – le rôle de la Ville en termes de services publics. Non seulement nous avons garanti des prestations à l'ensemble de la population, mais nous les avons même augmentées, notamment grâce à l'augmentation des subventions.

On peut dire aussi que nous avons assuré notre rôle en matière culturelle, notamment en tenant compte des explications du magistrat Mugny concernant le Centre pour l'image contemporaine (CIC). Le groupe socialiste sera attentif au développement de ce dossier et à la réalisation des promesses qui nous ont été faites ce soir.

Nous considérons avec satisfaction l'ensemble des objectifs en matière de politique sociale – 5 millions de francs de plus pour la petite enfance, des prestations assurées et même développées – et cela dans un contexte de précarité sociale grandissante. Nous sommes tout à fait heureux de voir que notre majorité développe une politique de solidarité envers les plus démunies et les plus démunis. Nous avons pris acte de la volonté du Conseil administratif de développer le droit au logement par une politique prospective en matière de construction, et cela en partenariat avec les promoteurs qui œuvrent dans le même sens; voilà un partenariat public-privé des plus intéressants!

Nous approuvons la politique d'aménagement envisagée par l'exécutif, notamment grâce à l'instrument essentiel qu'est le plan directeur communal, mis sur pied l'année prochaine. Mais le groupe socialiste tient à rappeler, comme il l'a dit en préambule, qu'il ne saurait être question de surdensifier la ville et de manquer les objectifs en matière de construction de logements sur l'ensemble du territoire.

Nous sommes évidemment satisfaits de la fin du *personal stop*, et cela pour répondre à une réelle volonté de politique anticyclique en lien avec les organisations syndicales. Nous sommes satisfaits aussi des accords conclus avec le personnel; nous en avons peu parlé ce soir, mais l'octroi des annuités extraordinaires en deux temps permettra d'affirmer la confiance que nous avons dans ce même personnel.

N'en déplaise à certains représentants des bancs d'en face que je vois dodeliner de la tête en m'entendant, je continue sur cette lancée... Nous sommes évidemment contents de voir que les amendements notamment des groupes libéral et radical – qui préfigurent sans doute la fameuse union libérale-radical annoncée – ont été refusés. Pourquoi? Parce qu'ils attaquaient certains points symboliques d'une politique qui est celle de la gauche. Pour mémoire, le Parti socialiste réaffirme les liens organiques qu'il a avec les organisations syndicales, y compris par le biais de l'octroi de la subvention à la Communauté genevoise d'action syndicale.

Le Parti socialiste réaffirme sa politique en faveur de l'égalité entre hommes et femmes, et ne coupera pas la subvention en faveur de l'égalité; pour nous, ce n'est pas un doublon, mais une manière de montrer que l'égalité peut être acquise non seulement au sein du personnel de la Ville, mais dans tous les domaines de la vie quotidienne où la Ville a un rôle de sensibilisation à jouer.

Nous ne pouvons pas accepter les coupes qui ont été proposées sur le fonds chômage, car c'est contraire à la politique anticyclique que nous voulons mener. Nous ne pouvons pas accepter non plus les coupes proposées au niveau de la danse contemporaine et du théâtre, car assurer des prestations et l'égalité en Ville, c'est aussi assurer l'égalité dans l'accès à la culture.

J'aimerais finir cette intervention au nom des socialistes en rappelant un détail. Pour justifier son amendement proposant de supprimer 150 000 francs destinés à la manifestation «La ville est à vous», le groupe libéral a souligné que ce montant équivalait à deux salaires. Avec mon collègue Deshusses, nous nous sommes livrés à un petit calcul pour nous amuser, et nous avons essayé d'évaluer combien de salaires représentent les 69 milliards de francs accordés par la Confédération à UBS... Si l'on compte 75 000 francs par salaire – puisque c'était le ratio utilisé par le groupe libéral concernant l'amendement précité – cela correspond au salaire de 990 000 personnes! Nous nous sommes demandé aussi à combien d'heures de travail cela correspondait: cette somme représente 1 800 000 000 heures de travail, soit 1000 vies humaines d'une longévité moyenne de 80 ans!

Nous en avons conclu que le groupe socialiste n'avait pas le même ordre de proportions ni de valeurs que le groupe libéral. Mais cela, nous en étions convaincus d'avance... Nous voterons ce budget!

Le président. Je demande aux orateurs suivants de s'exprimer plus brièvement. Il y a sept groupes et, si vous mettez douze minutes chacun, nous serons encore là à 1 h 30...

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, il y a de cela quinze heures, nous vous avions

annoncé que ce budget était une parodie. Après quinze heures de discussion, il l'est resté! Ce Conseil municipal s'apprête à voter non pas un budget raisonnable qui tienne compte de ce qu'il peut dépenser, comme le font les ménages, mais bien un budget fondé sur ce qu'il veut dépenser, tel un caprice d'adolescent – d'adulte, pourrait-on dire, pour désigner un adulte qui n'a pas grandi et qui se croit toujours dans cette période euphorique de l'adolescence, à faire ce qu'il veut.

Voilà donc une majorité de gauche irresponsable, qui s'apprête à voter un budget tout aussi irresponsable et complètement démagogique, avec des explosions de dépenses jamais vues jusqu'à présent. Les citoyennes et les citoyens, les électeurs et les contribuables de la Ville en sont témoins, ce soir: le groupe libéral, pour sa part, aura proposé des mesures responsables pour une ville consciente de ses moyens, de sa capacité à dépenser en fonction de ses recettes actuelles et futures. Ne nous y trompons pas: ce budget ne peut être qu'un budget de transition, dans la période économique trouble que nous traversons aujourd'hui.

Le groupe libéral a aussi fait différentes propositions en faveur de la transparence, nous avons parlé d'enveloppe personnelle des magistrats dans différents secteurs d'activité sur lesquels nous n'avons plus de contrôle. Or qu'est-ce que le Conseil municipal, si ce n'est l'organe de contrôle du Conseil administratif? Celui qui doit voter pour décider des finances municipales selon une méthode et sur des bases saines? Apparemment, certains membres du Conseil administratif autrefois membres du Conseil municipal l'ont oublié.

Le groupe libéral constate aussi que ce budget est celui des particularismes et des intérêts particuliers, un budget qui oublie l'intérêt général et où l'on ne défend qu'une seule culture, où l'on met la priorité sur une seule manière de procéder en matière d'action sociale, en poursuivant un seul objectif et en oubliant les autres perspectives possibles.

Dans ces conditions, il est bien évident que le groupe libéral ne peut accepter ce budget; en tout cas, il prend note de l'attitude de l'Alternative et en appelle aux citoyens pour qu'ils se réveillent et élisent enfin, en majorité, les tenants d'une politique responsable au parlement de la Ville.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le monde politique est un monde en soi, qui pourrait vivre en autarcie, nous l'avons vu aujourd'hui. Nous aspirions tous à terminer tôt ce débat budgétaire, mais nous savons très bien que nous pourrions aussi finir à 3 h du matin, si nous le voulions. Ce que nous aurions souhaité de la part de la gauche, nous, les démocrates-chrétiens, c'est une véritable ouverture et le désir de servir les citoyens. Quels sont les besoins immédiats des citoyens aujourd'hui, Mesdames et Messieurs? Vous les connaissez comme moi: il y a le

problème du logement, le problème du chômage, le problème des fins de mois. Voilà ce qui touche les citoyens! Mais nous, sous cette majorité de gauche, nous vivons vraiment dans un petit monde fermé. J'en veux pour preuve les objectifs que je citais tout à l'heure: par exemple, la gestion des ressources humaines... Mais qu'en est-il des conflits avec le personnel, des augmentations de postes à outrance qui ne tiennent pas compte de la situation budgétaire?

On nous propose également une culture alternative, et la gauche est la première à opposer le Grand Théâtre à toutes les petites institutions alternatives. Mais qu'en est-il de la culture du plus grand nombre? Il n'y a pas que l'art contemporain, à Genève! Il y a une quantité d'artistes qui mériteraient qu'on s'intéresse un peu plus à eux! Figurez-vous, Mesdames et Messieurs, que lorsque nous avons reçu en commission des arts et de la culture des représentants de l'art contemporain, ils ignoraient complètement qui était Robert Hainard. Je trouve que c'est consternant, dans un canton comme celui de Genève! On ne peut pas avoir seulement une culture de niche, on doit s'intéresser à un plus grand nombre!

Enfin, pour en rester aux priorités du Conseil administratif, j'en viens à la petite enfance. Nous sommes en route vers la municipalisation, mais quid des autres solutions alternatives qui pourraient être développées? On sait bien que, dans ce milieu, nous avons des têtes pensantes assez intelligentes pour proposer d'autres solutions!

Quant à l'objectif de la ville propre, je constate que le magistrat est en train d'agir de façon exemplaire et que des solutions concrètes sont proposées, par exemple le débarras des cartons auprès des commerçants, les nouvelles poubelles qui ont la dimension voulue, alors qu'elles étaient trop petites pendant des décennies... Finalement, le bon sens l'emporte!

Mesdames et Messieurs, le Parti démocrate-chrétien aspire à une nouvelle majorité au parlement municipal, et nous espérons bien l'avoir un jour. Pour le moment, le budget tel qu'il nous est proposé ne peut pas être voté.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Je serai très brève. Le budget voté ce soir n'est pas celui d'A gauche toute!, comme l'a prétendu l'Entente, mais celui de l'Alternative. Je remercie tous les conseillers municipaux qui se sont prêtés à cet exercice budgétaire difficile, dans le calme et une relative courtoisie. Le budget auquel nous arrivons correspond très exactement à celui que nous analysons ce matin, à savoir un budget prudent et social. Nous sommes prudents, et nous le voterons avec grand plaisir.

M. Simon Brandt (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je change un petit iota à ma déclaration de ce matin: en effet, pour le groupe radi-

cal, le budget tel qu'il est ce soir est meilleur que ce matin. En effet, le boni n'est plus de 200 000 francs, mais, si je compte bien, de 1,4 million de francs. C'est une bonne chose. Malheureusement, cette amélioration n'est pas vraiment due à des diminutions de charge, mais à un nouveau calcul des frais de chauffage et de carburant. La dépense effective pourrait bien – mais je ne l'espère pas – surprendre au moment des comptes, où l'entier du boni serait alors grignoté par des décisions inconséquentes.

Ce projet de budget 2009 pose de gros problèmes au groupe radical, tout d'abord à cause de la gestion du personnel proposée par le Conseil administratif. Je ne parle pas là de la fin du *personal stop* car, comme nous l'avons dit ce matin, le groupe radical n'est pas du tout attaché à cette mesure qui appartient désormais à l'histoire, je crois pouvoir le dire ce soir. Simplement, nous espérons que ce qui remplacera ce *personal stop* ne sera pas l'engagement de personnel à tout va, mais que l'on passera à une «masse salariale stop». Il faut dire clairement ce que doit peser la fonction publique, non pas en termes de postes, mais en termes de masse salariale totale – charge au Conseil administratif d'engager, de gérer et de créer les postes nécessaires pour assurer la politique publique qu'il souhaite mener et les prestations qu'il entend fournir à la population.

Le deuxième problème que ce budget pose au groupe radical, c'est tout simplement le mutisme total de l'Alternative devant toute proposition de discussion. Au Grand Conseil, depuis 2005, l'ensemble des partis ou presque arrive à discuter et à aller de l'avant. Peut-être pas tous, mais je crois pouvoir dire sans me faire accuser de mensonge que les socialistes, les Verts, les radicaux, les démocrates-chrétiens et les libéraux parviennent à travailler en bonne entente et même, parfois – je dis bien parfois – à faire passer des projets ensemble, à améliorer la clarté budgétaire et tout simplement à mieux étayer les politiques publiques qu'offre le Canton.

Quand j'affirmais ce matin que ce budget était celui d'A gauche toute!, c'est cela que je voulais dire: une fois de plus, les socialistes et les Verts de la Ville, au lieu d'essayer de travailler avec d'autres partis comme au Canton, ont cédé à toutes les demandes d'A gauche toute! Cela montre la force de ce groupe. D'ailleurs, M^{me} Salika Wenger a dit que ce budget correspondait à 99% aux objectifs d'A gauche toute! – je ne crois pas me tromper – ce qui est bien davantage que du côté des Verts, qui signalaient quant à eux que ce budget leur posait quelques problèmes. Quant aux socialistes, de toute façon, ils le voteront quasiment quoi qu'il arrive.

Le troisième point qui pose problème au groupe radical, c'est toutes les cassettes personnelles des magistrats et les lignes budgétaires aux titres redondants: «Lutte contre le chômage», «Lutte contre l'exclusion», «Egalité hommes-femmes»... C'est très beau sur le papier, très séduisant si on adopte une approche

littéraire mais, dans les faits, voilà qui ne fait pas une politique publique conséquente et cohérente. Ces lignes représentent tantôt des doublons avec le Canton, tantôt des caprices politiques de la part de certains; parfois, ils sont tout simplement complètement inutiles.

Qu'on ne vienne pas me dire, comme tout à l'heure, que s'attaquer à la ligne budgétaire de 120 000 francs pour l'égalité hommes-femmes, c'est être contre l'égalité hommes-femmes! C'est tout simplement estimer que l'égalité hommes-femmes ne doit pas être achetée. Dans le cadre d'une municipalité comme la Ville de Genève, la simple volonté des magistrats de promouvoir une femme à compétences égales est largement suffisante.

Enfin, comme l'a dit précédemment M. Lathion pour le Parti démocrate-chrétien, le groupe radical espère sincèrement que l'Entente reprendra la majorité municipale dans quelques années. En attendant, la dette va encore augmenter d'environ 26 millions de francs, si j'en crois les documents que l'on vient de nous transmettre. A nos yeux, c'est là où le bât blesse. Je vous l'accorde, Madame Salerno: vous aviez raison de dire que les comptes de cette année nous permettraient de rembourser la dette à hauteur de 150 millions de francs. C'est une excellente chose! Mais nous pouvons encore mieux faire, Mesdames et Messieurs!

Pour un budget comme le nôtre, se voir encore contraints de recourir à l'emprunt pour financer les prestations publiques, c'est simplement faire peser les besoins et les prestations que l'on veut fournir aujourd'hui à la population sur les générations futures. A trop charger la barque, un jour, elle coulera! Nous n'aurons alors plus que nos yeux pour pleurer, quand nous n'aurons plus d'argent pour mener les politiques publiques les plus fondamentales en termes de social, de crèches, de salaires des fonctionnaires, car l'entier des revenus de la Ville ira au remboursement de la dette, des intérêts de la dette, des intérêts des intérêts... et ainsi de suite.

Je ne peux conclure sans évoquer le personnel. Deux fois en une année – d'abord au premier semestre, puis dans deux semaines, sans doute – nous aurons donné une prime au personnel. Fort bien, Mesdames et Messieurs! Mais, dans le même temps se pose le problème du financement de la retraite des fonctionnaires. Chacun sait que la CAP devra être recapitalisée pour parvenir à payer celle-ci...

Le président. Il vous faudrait conclure, Monsieur Brandt.

M. Simon Brandt. Monsieur le président, j'ai droit au temps que je juge nécessaire pour la fin du débat budgétaire! Je suis désolé!

Le président. Vous avez dépassé les dix minutes, Monsieur Brandt!

M. Simon Brandt. Monsieur le président, la préopinante socialiste a parlé plus longtemps que moi, alors laissez-moi conclure, s'il vous plaît! Et cessez une fois pour toutes d'être le président de l'Alternative et pas du Conseil municipal dans son entier!

Pour conclure, j'en reviens à ce qui préoccupe le groupe radical, cette manière de donner des primes aux fonctionnaires tout en se rattrapant sur leur retraite et leur statut, voire même sur leur caisse de pension. Cela n'est pas acceptable, Mesdames et Messieurs, et ce n'est pas là mener une bonne gestion publique. Vous l'aurez compris, le groupe radical, bien qu'il soit gouvernemental, sera contraint de refuser ce budget. Nous espérons sincèrement, pour les deux budgets à venir avant la fin de la législature, que l'Alternative reviendra à de meilleurs sentiments, qu'elle se souviendra qu'elle n'a pas été élue par une clique ni par les seuls syndicats, mais qu'elle est là, comme nous, pour défendre l'ensemble de la population de la Ville de Genève, et non pas une minorité, Mesdames et Messieurs, à subventionner à coups de millions simplement parce qu'elle vote pour vous!

Le président. Je salue la présence de M. Marc-André Rudaz, ancien conseiller municipal, à la tribune du public. (*Applaudissements.*)

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, au-delà du budget qui détermine la gestion de la Ville, sommes-nous globalement satisfaits de la manière dont notre municipalité est administrée, c'est-à-dire de la façon dont sera utilisé ce budget?

Elargissons la question, et pensons à ceux qui nous ont élus: la population verra-t-elle, dans l'application de ce budget, les améliorations qu'elle attend? Aura-t-elle le sentiment que son argent est bien utilisé? Se sentira-t-elle demain mieux qu'aujourd'hui? Allons-nous vers le mieux, ou vers le pire? Regardez autour de vous, parlez, interrogez, vous le constaterez: certains mots reviennent dans les réponses: saleté, incivilité, criminalité, inquiétude, regret, colère. Bien sûr, une partie de ces maux actuels devrait être résolue essentiellement par le Canton, mais peut-on affirmer que notre municipalité fait réellement tous les efforts possibles pour combattre les dérives urbaines actuelles? Qu'elle dissuade, avec les moyens qui sont les siens, la dépendance, la marginalité, l'assistanat – en somme, l'aggravation des dépenses publiques?

Quand un membre de l'exécutif semble trouver les beuveries publiques de jeunes fort sympathiques, quand une deuxième s'affranchit des recommandations d'une Cour des comptes voulue par la population, quand on exclut de leurs locaux des artisans qui ne demandent qu'à y travailler pour leur substituer des petits copains, pouvons-nous alors affirmer que la poursuite de cette politique répondra aux souhaits de la population? Certainement pas! Cette politique répond aux exigences du clientélisme et à une volonté de multiplier les assistés, afin de fidéliser un certain électorat; elle tend à une certaine médiocratisation qui symbolise, hélas, depuis quelques années, la politique de la majorité de notre Ville.

Ces dérives successives, ces affronts systématiques et insupportables vis-à-vis d'une population qui souffre et qui ne demande que le respect de son intégrité, qui demande un minimum d'ordre et, pour le moins, autant de respect pour ceux qui travaillent que pour ceux qui tendent la sèbile, la majorité de nos collègues vont les approuver, les cautionner et les encourager en votant ce projet de budget 2009.

Ce soir, l'intérêt de la population a été absent de nos débats. Ceux qui peinent et qui travaillent, qui subissent et qui s'inquiètent, ceux qui se souviennent d'une ville propre et sûre et qui souhaitent, pour demain, rien de plus qu'un minimum d'ordre, dans le respect des valeurs qui ont construit notre société, ceux-là sont à nouveau oubliés. Une fois de plus, l'indifférence au déclin de notre cité symbolisera le budget municipal. Tel sera pour nous le sens de ce vote.

Bien évidemment, l'Union démocratique du centre ne saurait l'approuver. Nous sommes conscients que, électoralement et mathématiquement, nous ne pesons pas lourd dans cette enceinte – du moins, pas encore. En l'état, cela nous importe peu. L'essentiel, pour nous, est d'être, par nos orientations et par notre vote, proches des inquiétudes et des espoirs des Genevois et solidaires de leurs attentes. Telle est, en cet instant, notre seule motivation. C'est donc par un non ferme et clair que l'Union démocratique du centre répond à la poursuite d'une politique qui, quotidiennement, démontre ses effets pervers.

Le président. Je salue la présence de M^{me} Gisèle Thiévent, ancienne conseillère municipale, à la tribune du public. (*Applaudissements.*)

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Ce matin, les Verts ont commencé par dire qu'ils voulaient verdir ce budget, et ils ont donc passé la journée à travailler dans ce sens. Evidemment, il y a beaucoup à faire, mais nous avançons déjà un peu dans ce sens. Nous avons déposé des amendements visant à réduire la consom-

mation d'électricité, d'eau et d'huile de chauffage, et à diminuer le budget pour les carburants. Evidemment, tout cela en demandant toujours qu'une partie du mazout soit plutôt compensée par du gaz. Nous avons également exprimé notre volonté d'utiliser une énergie plus propre, et cela pourra être réalisé grâce à notre amendement pour l'achat de panneaux solaires, qui a été accepté. Ces panneaux – on s'en réjouit – seront donc acquis par la Ville. Nous avons également augmenté les moyens de se déplacer de manière plus écologique, en permettant à une large partie de la population d'acquérir des cartes CFF auprès de la Ville, et ainsi de voyager en train à des prix abordables. Nous avons également permis à Pro Vélo de continuer à offrir des cours de cyclisme aux enfants.

Par ailleurs, nous avons pu maintenir la diversité, qui est l'un des principaux intérêts de ce budget, en refusant beaucoup d'amendements extrêmement réducteurs proposés par la droite. Je n'en citerai que quelques-uns: nous avons lutté contre la réduction de la subvention pour l'association 360°, ainsi que pour «La ville est à vous», pour des projets culturels de proximité et un peu différents. L'Entente nous parle toujours de responsabilité... Elle est responsable, depuis ce matin, d'essayer de déséquilibrer le budget – et nous, nous serions irresponsables de tenter de le maintenir! La responsabilité de la majorité municipale, c'est de voter un budget pour que la Ville puisse fonctionner normalement.

Ce que fait l'Alternative aujourd'hui, en votant ce budget, c'est chercher un compromis entre nos capacités financières et la politique que nous entendons mener. En cela, nous sommes responsables! Comme l'ont déjà dit les autres groupes de gauche, ce budget n'est pas le nôtre – celui des Verts – mais bien celui de l'Alternative. La majorité Alternative a su faire preuve de responsabilité, et nous votons maintenant un budget un peu plus vert, qui reste plein de diversité, tout comme nous! Nous vous invitons donc à l'accepter, Mesdames et Messieurs. (*Applaudissements.*)

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, nous voilà au terme de nos débats. Mes collègues m'ont priée de ne pas en profiter pour vous assener le dernier discours politique de la soirée: «Sandrine, tu fais court!» Je vais donc faire court... Tout d'abord, je voulais vous féliciter, Monsieur le président, ainsi que le bureau du Conseil municipal; vous avez su mener à bien ces débats dans une ambiance à la fois cordiale et sereine, tâche difficile qui incombe à celle ou celui qui préside cette assemblée. Vous vous en êtes très bien sorti, je tenais à le dire, et nous pouvons vous applaudir. (*Applaudissements.*)

Ensuite, je remercie M^{me} Cabussat et ses collaborateurs, puisque c'est grâce à eux que nous pouvons mener nos débats dans cette salle; ils font preuve de pro-

fessionnalisme, mais aussi de gentillesse, et je propose que nous les applaudissions. (*Applaudissements.*)

Pour boucler la boucle, je reprendrai les propos de l'excellent M. Zaugg, président de la commission des finances, qui remerciait mes équipes ce matin pendant son intervention. Je veux parler des personnes qui travaillent à la Direction des ressources humaines et à la Direction des finances et du logement. Je pense notamment à M^{me} Kostadinov, qui a été la pilote de l'ensemble des travaux sur le projet de budget 2009, et à M^{me} Wenger. Enfin, je remercie M. Mariaux et son équipe du Service de la comptabilité générale et du budget. M. Mariaux n'aime pas les grands discours, mais je suis sûre que, si nous l'applaudissons une dernière fois, il sera très content. Monsieur Mariaux, bon vent pour la suite de vos expériences humaines, puisque s'ouvre à vous le magnifique temps de la retraite – je sais que vous aimez le golf et que vous pourrez vous en donner à cœur joie! (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Madame la conseillère administrative. Je m'associe – et le bureau aussi – à vos nombreux remerciements. Je tiens également à remercier l'ensemble des conseillères municipales et des conseillers municipaux pour la bonne tenue des débats, l'écoute et la discipline qui ont régné durant ces quinze heures et demie. Nous sommes arrivés au terme du débat budgétaire et des déclarations des partis. En troisième débat, je mets donc aux voix les trois arrêtés du budget 2009, après vous avoir donné lecture des nouveaux montants. (*Le président donne lecture des arrêtés.*)

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I amendé est accepté par 39 oui contre 35 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté par 57 oui contre 17 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III est accepté par 48 oui contre 18 non (8 abstentions).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Arrêté I. – Budget administratif et mode de financement

Article premier. – Budget de fonctionnement

Fr.

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à	1 146 496 297
sous déduction des imputations internes de	<u>72 175 097</u>
soit un total des charges nettes de	1 074 321 200
et les revenus à	1 147 839 219
sous déduction des imputations internes de	<u>72 175 097</u>
soit un total des revenus nets de	1 075 664 122

L'excédent de revenus présumé s'élève à 1 342 922 francs.

Art. 2. – Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

	Fr.
a) patrimoine administratif	
dépenses	75 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	75 000 000
b) patrimoine financier	
dépenses	20 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	20 000 000
c) total	
dépenses	95 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	95 000 000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

Art. 3. – Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

a) patrimoine administratif	Fr.	Fr.
investissements nets		75 000 000

amortissements ordinaires	66 166 887	
amortissements complémentaires	0	
excédent de revenus de fonctionnement	+ 1 342 922	
autofinancement		<u>67 509 809</u>
insuffisance de financement		7 490 191
b) patrimoine financier		
investissements nets		20 000 000
amortissements (autofinancement)		<u>2 541 061</u>
insuffisance de financement		17 458 939
c) total		
investissements nets		95 000 000
amortissements ordinaires	68 707 948	
amortissements complémentaires	0	
excédent de revenus de fonctionnement	+ 1 342 922	
autofinancement		<u>70 050 870</u>
insuffisance de financement		24 949 130

Art. 4. – Compte de variation de la fortune

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 1 342 922 francs correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

Art. 5. – Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisition de collections.

Arrêté II. – Centimes additionnels

Article premier

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2009, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Art. 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2009 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Art. 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2009.

Arrêté III. – Emprunts

Article premier

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2009 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par l'arrêté I, article 3, arrondi à 24 000 000 de francs, dans le cas où ce dernier montant ne serait pas couvert par l'excédent de trésorerie.

Art. 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Art. 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2009, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

Le troisième débat ayant eu lieu, les arrêtés deviennent définitifs.

Le président. Le budget est accepté, à 23 h 32. Mesdames et Messieurs, je n'ai que deux mots à vous dire: c'est fait!

5. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

6. Interpellations.

Néant.

7. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h 35.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3522
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3522
3. Pétitions	3522
4. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2009 (PR-635 A/B/C). Suite du deuxième débat et troi- sième débat	3522
– Rapport de la commission des sports et de la sécurité sur l'Asso- ciation des usagers des bains des Pâquis	3535
5. Propositions des conseillers municipaux	3587
6. Interpellations	3588
7. Questions écrites	3588

La mémorialiste:
Marguerite Conus